



Communauté de Communes de Sélestat

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil de Communauté du 26 janvier 2009

(Salle Alphonse Haag à SCHERWILLER)

SEANCE N° 7

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- * convocation des membres titulaires et suppléants le 13 janvier 2009
- * affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- * publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - ⇒ Dernières Nouvelles d'Alsace
 - ⇒ L'Alsace

Monsieur Marcel BAUER, président, ouvre la séance, à 19 heures, en saluant l'ensemble des participants et en renouvelant ses vœux de bonne année 2009.

Membres présents :

Monsieur Marcel BAUER, Président.

Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, Messieurs Claude RISCH, Jacques MEYER, Albert CARL, Francis WEYH, Stéphane ROMY, Charles ANDREA, André BOESCH, Jean-Claude HILBERT, Willy SCHWANDER et Patrick BARBIER, vice-présidents.

Mesdames et Messieurs Luc ADONETH, Olivier ECKERT, Jean Jacques GOLDSTEIN, Stéphanie FREY, Benoît HEINRICH, Pascal BURCKEL, Bernard RUHLMANN, Michèle CLAVER, Jeanne Marie WOTLING, Jean Georges FUHRER, Philippe SIMLER, Valérie ARBOGAST, Jean Claude DONIUS, Robert ENGEL, Gaby KARL-SCHORN, Stéphane KLEIN, Marie-Anne KOENIG, Emmanuel REINHEIMER, Guy RITTER, Jean François ROYER et Gérard SCHENCK, délégués titulaires.

Madame Carine SCHUTZ, déléguée suppléante, en remplacement d'un membre titulaire.

Madame et Messieurs Sylvie HIRTZ, Maurice SUTTERLITTI, Armand KELLER, Michel FREYDT, Marc HEIMBURGER, et François WACH, délégués suppléants.

Absents excusés :

Madame Geneviève MULLER STEIN, déléguée titulaire, donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, vice-président

Madame Anne DESCHAMPS DELLENBACH, déléguée titulaire, donne procuration à Monsieur Guy RITTER, délégué titulaire

Monsieur Stéphane WEISHARD, délégué titulaire, remplacé par Madame Carine SCHUTZ, déléguée suppléante

Mesdames Michèle LITTY et Barbara LATHIERE, Fabienne ROTH, Messieurs Olivier PERNET, Serge SCHUHLER, Jean Martin KIENZT, délégués suppléants.

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Hervé HEITZ, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Sélestat
Monsieur Marc ENSMINGER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur François BRAUN, Directeur de la Maison du Conseil Général.



Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Francis WEYH, délégué de la commune de Kintzheim, est élu à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.



Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès verbal du Conseil de Communauté du 15 décembre 2008 a été transmis à chacun des délégués le 20 janvier 2009. Aucune observation n'a été formulée. Il est adopté à l'unanimité.



Monsieur BAUER remercie la commune de Scherwiller et son maire qui accueillent ce soir le conseil de communauté pour une séance supplémentaire, ajoutée au programme des réunions de manière à pouvoir tenir le calendrier lié à la procédure de délégation de service public pour le transport collectif.

Monsieur BOESCH, vice-président et maire de Scherwiller, remercie le conseil de communauté pour la tenue, une deuxième fois, de cette réunion à Scherwiller.

Monsieur BOESCH présente en quelques mots Scherwiller, une commune de 3000 habitants, très exactement, située à 185 mètres d'altitude, autour de l'Aubach autrefois appelé la Scheer d'où le nom de Scherwiller. La commune compte deux bourgs avec, en plus de Scherwiller, Kientzville qui compte plus de 500 habitants.

Autre particularité : la présence dans l'agglomération de 300 habitants qui sont administrativement rattachés à Châtenois mais qui du fait de la proximité utilisent les services de Scherwiller, les écoles notamment.

Monsieur BOESCH évoque aussi le vignoble du Scherwiller, haut lieu du Riesling.



SOMMAIRE

I – LOGEMENT ET MOBILITES

TRANSPORT

- 1. Transport Intercommunal de Sélestat : engagement d'une procédure de Délégation de Service Public..... 4

II – AFFAIRES GENERALES - FINANCES

FINANCES - AFFAIRES GENERALES

1. Débat d'orientations budgétaires 2009.....	10
2. Transfert de prêt	28
3. Modification du tableau des effectifs.....	29
4. Modification du régime indemnitaire de la filière technique.....	30
5. Avenants à des marchés de travaux pour la construction du COSEC	31
6. Décision modificative n° 2	34

III – DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT

1. Sélestat : voie de liaison quai Albrecht – rue du Stade	35
--	----

MAISON DE LA NATURE

2. Avenants à des marchés de travaux	36
--	----

IV – DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITE

SPORT

1. Secteur Sud Schwilgué : nouvelle voirie et parkings mutualisés : fonds de concours	39
---	----

REFUGE FOURRIERE

2. Refuge fourrière Alsace Centrale : marchés de travaux pour les lots 3 et 4.....	41
--	----

V – COMMUNICATION-DIVERS

1. Décisions du Bureau	42
2. Décisions du Président	42



TRANSPORT

Objet : **Transport Intercommunal de Sélestat : engagement d'une procédure de Délégation de Service Public**

Rapport n° I - 1 présenté par Monsieur André BOESCH, vice-président

1. Préambule

Lors de sa séance du 30 juin 2008, le Conseil de communauté a approuvé la mise en oeuvre d'études préparatoires au renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) du TIS.

Les travaux préparatoires comprenaient :

1. Un audit/bilan de la DSP actuelle (3 premières années)
2. Une étude de définition du service à mettre en oeuvre.

Principales données de l'audit/bilan

- Pour le contrat de délégation :
 - Un contrat à compensation financière forfaitaire globalement satisfaisant pour la collectivité avec certains points à améliorer
 - Formaliser un mécanisme d'intéressement orienté sur le développement commercial
 - Optimiser la formule de révision
 - Améliorer le dispositif d'information de la collectivité (rapport du délégataire)
- Pour les données techniques :
 - Bonne conception du réseau actuel avec quelques défauts de couverture du territoire
 - Correspondances avec le TER à améliorer
 - Fréquentation à développer
 - Tarification à redéfinir en partie

Compte tenu de ces données, les objectifs de la collectivité sont de :

- Bénéficier des compétences et de l'expérience d'une entreprise spécialisée dans le transport
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de service
- Mettre en évidence des engagements chiffrés sanctionnables,
- Poursuivre une gestion transparente du service (responsabilité des parties)
- Conserver une bonne maîtrise du service et de son évolution.

2. le mode de gestion

L'exploitation du réseau TIS nécessite de :

- Pouvoir assurer la continuité du service en toutes circonstances
- Pouvoir disposer de compétences adaptées (techniques et commerciales), mobilisables rapidement
- Mettre en oeuvre des moyens financiers adaptés au risque

Face à ces contraintes, le recours à une DSP présente les avantages suivants :

- L'opérateur privé apporte tout son savoir-faire commercial, technique et social
- Les économies d'échelle peuvent permettre l'optimisation de certains coûts (sous-traitance, charges générales)
- Les négociations dans le cadre de la procédure de mise en concurrence doivent permettre d'améliorer l'offre de l'entreprise tant au niveau quantitatif que qualitatif, au niveau technique et financier.

Le type de contrat envisagé serait un contrat à contribution financière forfaitaire d'une durée préconisée de 7 ans.

3. Les dispositions techniques

Le réseau à exploiter :

La structure du réseau actuel est maintenue avec :

- 2 lignes de bus régulières desservant 5 communes
- 1 service de transport à la demande desservant 8 communes

Les modifications apportées :

- ligne A : Châtenois – Sélestat – Ebersheim : redéfinition des parcours dans les 3 communes avec 6 nouveaux arrêts. Cadencement à la ½ h en heure de pointe (matin, midi, soir) avec 3 bus. Cadencement à l'heure en heures creuses avec 2 bus (scénario de base)
- ligne B : Scherwiller – Sélestat – Muttersholtz : redéfinition du parcours dans la commune de Muttersholtz (+ 2 arrêts) et à Scherwiller. Cadencement à la ½ h en heure de pointe (matin, midi, soir) avec 2 bus et à l'heure en heures creuses avec 1 bus.
- Le TAD : mise en oeuvre d'un TAD de type zonal sur les secteurs non desservis par les 2 lignes de bus y compris dans Sélestat. Principe de rabattement sur les lignes de bus. Plages horaires de fonctionnement prédéfinies.

Les autres missions du délégataire :

- Gestion de la relation clients
- Commercialisation du réseau
- Gestion des recettes publicitaires
- Actions de promotion du service
- Information des voyageurs notamment dans le cadre du système d'information multimodal (SIM) alsacien qui sera opérationnel en janvier 2010.

Le recours à un opérateur spécialisé correspond à la solution optimale pour la collectivité. Ce choix offre une garantie de résultats sur le respect des objectifs de niveau et de qualité de service et évite les contraintes supplémentaires en matière de personnel.

4. Economie générale et financement du service

- coût actuel du réseau (2 lignes A et B + TAD en lignes virtuelles ; budget prévisionnel année 2007-2008) :

Charges	Recettes	subvention
912 405.10 €	178 953.25 €	733 451.85 €

Coûts prévisionnels HT du nouveau service

Charges	
Coût lignes A et B	867 115 €
Coût TAD zonal communes périphériques	69 406 €
Coût TAD Sélestat	47 652 €
Total coût exploitation	984 173 €

Recettes	
Lignes A et B	199 192 €
TAD extérieur	9 310 €
TAD Sélestat	3 738 e
Total recettes	212 240 €

Subvention d'équilibre	771 933 €
-------------------------------	------------------

Le Bureau, réuni le 19 janvier, formule plusieurs propositions :

- une variante envisagée par le bureau d'études ne doit pas être retenue : en mixant service régulier et transport à la demande pour la desserte d'Ebersheim, elle manque de lisibilité sans apporter par ailleurs un réel avantage
- le nombre d'arrêts à Muttersholtz devra être réduit (4 au lieu de 6)
- le transport à la demande à Sélestat : les périmètres desservis par les arrêts TIS seront portés à 500 mètres. A partir de cette carte, une liste précise des rues pouvant bénéficier d'un service de TAD sera dressée.

Financement par le versement transport (VT)

Avec la création du périmètre de transport urbain (PTU) en 2003, la Communauté de communes a la possibilité d'instaurer sur ce périmètre, le versement transport (VT).

Le VT est une contribution fiscale à laquelle peuvent être soumises les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui emploient plus de neuf salariés dans le périmètre de l'autorité organisatrice. Le taux maximum que peut décider la Communauté de communes est de **0.6%**.

La base d'imposition est constituée par la masse salariale brute des établissements de plus de 9 salariés. Pour le PTU de Sélestat, le montant 2007 est de **270 100 000 €** (données URSSAF).

- L'hypothèse d'évolution retenue est de 0.7%/an (base : évolution annuelle moyenne 98-2008 du nombre d'établissements de plus de 9 salariés dans le Bas-Rhin).

En conséquence, la base prévisionnelle en **2010** serait de **275 811 897 €**

- L'hypothèse d'évolution du coût du service est de 3.8%/an.

En conséquence, le coût prévisionnel du service est de :

Scénario de base : 831 715 €

Pour assurer le financement du service, le taux de VT doit être fixé à 0,3 %.

L'instauration du versement transport et la fixation de son taux définitif feront l'objet d'une décision ultérieure

5. Déroulement de la procédure

Délais légaux	Etape	Intervenant
26 janvier 09	Délibération sur le rapport de principe de délégation	Conseil communauté
Semaine 5	Publicité	AMO/services
1 mois mini entre dernière publication et date limite de réception des offres de candidatures	Mise au point du document-programme	AMO/services
Semaine 9	Réception candidatures	AMO/services
Fin semaine 9	Arrêt liste candidats	Exécutif
Semaine 10	envoi du document-programme	AMO/services
Semaine 18	Réception des offres	
Semaine 19	Commission DSP : ouverture des plis	Commission DSP
Semaine 21	Commission DSP : avis sur les offres	Commission DSP
Semaine 22 à 33	Négociation	Exécutif
Semaine 34	Rapport du Président sur son choix	Exécutif
Semaine 39	Envoi des dossiers à l'assemblée délibérante	Exécutif services
Semaine 41 (5 10 09)	Approbation du contrat de délégation	Conseil communauté
Semaine 42	Notification	Exécutif services
Semaine 42 à 52	Préparation de l'exploitation	Déléataire - services

6. La commission de Délégation de Service Public

Pour les établissements publics de coopération intercommunale, la commission de délégation de service public est composée par :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Des suppléants, en nombre égal à celui des titulaires, doivent être élus selon les mêmes modalités.

Une liste de candidats est proposée par le Bureau :

Titulaires

M. André BOESCH
M. Albert CARL
M. Patrick BARBIER
M. Charles ANDREA
M. Stéphane ROMY

Suppléants

M. Francis WEYH
M. Jean-Claude DONIUS
M. Gérard SCHENCK
M. Claude RISCH
M. Willy SCHWANDER

Le Président sera représenté par M. Benoît HEINRICH.

Le Conseil de Communauté,

ELIT à l'unanimité les délégués suivants pour composer la commission de délégation de service public :

Titulaires

M. André BOESCH
M. Albert CARL
M. Patrick BARBIER
M. Charles ANDREA
M. Stéphane ROMY

Suppléants

M. Francis WEYH
M. Jean-Claude DONIUS
M. Gérard SCHENCK
M. Claude RISCH
M. Willy SCHWANDER

Le Président sera représenté par M. Benoît HEINRICH.

Cette commission est constituée pour la procédure de délégation de service public que la collectivité mettra en œuvre dans le cadre du transport intercommunal de Sélestat.

Monsieur BAUER précise que la définition du TAD. dans Sélestat devra encore être affinée avec une définition des quartiers et des rues desservies. Il ne serait pas logique d'utiliser le TAD à tort et à travers.

Quant au versement transport, **Monsieur BAUER** remarque que pour couvrir le coût du service, le taux de la taxe devrait être de 0,3 %. Il sera nécessaire d'en reparler au cours de l'année et de débattre d'une proposition.

Monsieur BOESCH explique qu'une estimation du besoin en versement transport a été faite sur la période 2010 – 2016. Il ajoute qu'actuellement le délégataire a son agence commerciale à Muttersholtz mais qu'un bureau à Sélestat serait nécessaire. Cette éventualité n'est pas comprise en cas de changement de délégataire. Si les autocars Schmitt poursuivent la délégation, cela ne posera pas de problèmes même si la présence d'une agence à Sélestat donnerait une meilleure visibilité au service.

Monsieur GOLDSTEIN demande si l'ouverture d'une agence est imposée à Sélestat. Il estime qu'en cas de maintien du délégataire actuel, une telle ouverture qui suppose des frais supplémentaires, ne s'impose pas.

Monsieur BAUER précise qu'à ce stade, on prévoit l'éventualité d'une ouverture d'une agence à Sélestat qui sera ensuite décidée ou non au cours de la négociation.

Monsieur CARL souhaite savoir si le Val de Villé sera desservi par le TAD, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent.

Monsieur MEYER explique que dans le système actuel, le TAD comporte 4 points de ralliement situés à Sélestat pour desservir les communes ne bénéficiant pas de lignes régulières.

Monsieur BAUER rappelle que le TAD n'est pas un taxi, raison pour laquelle il ne dessert que 4 points à Sélestat. Le nouveau système proposé permet un rabattement de certaines zones (La Vancelle, Ebersmunster, Dieffenthal) sur les lignes régulières.

Monsieur RISCH estime que permettre l'utilisation du TAD sur des tronçons courts d'un kilomètre ferait exploser la demande.

Monsieur BARBIER souligne la qualité du travail effectué par la commission qui constitue une bonne base de négociation avec le futur prestataire. Le TIS fait partie maintenant du paysage et rend des services appréciés tant des personnes captives des transports collectifs que des personnes l'utilisant pour les trajets domicile-travail. Le TIS est devenu un élément de cohésion du territoire qu'il faut inscrire dans une démarche de progrès.

Monsieur BARBIER remarque que les habitants du Grand Ried s'étonnent que le TIS ne dessert pas leur secteur. Il est nécessaire, dans un moyen terme, d'envisager le TIS dans le territoire du SCOT.

Monsieur BARBIER souligne le pas important que constituerait l'instauration du versement transport et qui donnerait une autonomie financière au service.

Monsieur BOESCH remarque que le versement transport suscitera certainement des réticences auprès de quelques entreprises.

Madame CLAVER souhaite que les temps d'attente, lors du rabattement du TAD sur Châtenois, soient courts.

Madame CLAVER estime que pour La Vancelle ce nouveau système constitue une régression par rapport à l'existant alors que le TAD est un élément de désenclavement.

Messieurs BAUER et BOESCH confirment que le TAD se calera sur les horaires des lignes régulières pour que les correspondances soient assurées sans délais.

Monsieur WEYH demande s'il est possible d'envisager que les habitants de La Vancelle puissent rejoindre directement les 4 arrêts de Sélestat comme actuellement.

Monsieur ENGEL note que le lycée Koeberlé sera désormais desservi par le TIS et il s'étonne que le secteur Schwilgué ne soit pas pris en considération alors que de nouveaux équipements y voient le jour actuellement.

Monsieur BAUER explique que le TIS est conçu en priorité pour Monsieur tout le monde même si certains scolaires l'utilisent, à titre payant, en complément aux services de transports scolaires existants. Il ne s'agit pas avec le TIS d'entrer en concurrence avec les services de transports scolaires et il faut pouvoir assurer la fréquence et le cadencement des lignes.

Monsieur GOLDSTEIN estime que l'instauration du versement transport risque de provoquer des réticences surtout dans un contexte particulièrement difficile. Il faudra prendre nos responsabilités en prenant une telle décision politique. **Monsieur GOLDSTEIN** se dit peu convaincu par le versement transport en jugeant que le surplus de charge lié à la nouvelle délégation de service public serait tout à fait supportable.

Monsieur BOESCH remarque qu'il faudra financer d'autres compétences. Pour l'instant, il s'agit d'étudier des scénarios.

Monsieur KLEIN pense que les deux scénarios se défendent. Si un service public de qualité est proposé, le versement transport pourra être compris.

Monsieur SIMLER demande si le taux de 0,3 % est celui calculé pour couvrir le coût du service. Il faudra bien sûr débattre du versement transport et de ses conséquences qui toucheraient également les collectivités. **Monsieur BAUER** ajoute que lorsqu'on sollicite les entreprises, il faut en contrepartie un service rendu aux entreprises.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

DE SE PRONONCER sur ces dispositions

D'APPROUVER le principe du recours à la Délégation de Service Public pour le renouvellement de l'exploitation du TIS

D'APPROUVER les dispositions techniques du service

D'APPROUVER la composition de la commission Délégation de Service Public

D'AUTORISER le Vice-Président en charge du dossier à conduire les négociations dans le cadre de la procédure.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité (abstention de Madame Michèle CLAVER).



II – AFFAIRES GENERALES - FINANCES

FINANCES

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2009

Rapport n° II – 1 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, vice-président

Monsieur Stéphane ROMY vice-président, au moyen d'une série de diapositive, présente au conseil les principales caractéristiques des orientations budgétaires de 2009 dont le détail est exposé dans une note remise aux conseillers.

Le Conseil de Communauté, renouvelé à l'occasion des élections municipales de mars 2008, est invité à engager le premier débat d'orientations budgétaires, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 08 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il est amené à exprimer ses orientations et ses choix généraux pour le mandat qui s'ouvre et à indiquer comment il entend décliner en actions ses propres orientations stratégiques.

Le débat d'orientations constitue la première étape du cycle budgétaire qui rythme la vie des collectivités territoriales et conditionne leurs actions.

Ce débat permet au Conseil de Communauté :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informé de l'évolution des données économiques locales et nationales ;
- de connaître les orientations de l'Etat concernant le secteur public local ;
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la C.C.S.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas un caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, codifiée aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les orientations budgétaires pour 2009 seront examinées pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, parc d'activités du Giessen, ateliers relais, hydraulique fluviale et redevance d'enlèvement des ordures ménagères).

A. BUDGET PRINCIPAL.

1. LES DONNEES SUR LE CONTEXTE BUDGETAIRE

1.1. Le contexte économique

La crise financière née aux Etats-Unis il y a presque 2 ans a pris une ampleur telle, que ses effets se sont propagés sur toute l'organisation financière mondiale. Après la crise financière et le krach boursier qui s'en est suivi, pointent la crise économique et sociale. Baisse de l'activité, augmentation du nombre de demandeurs d'emplois.

Nous sommes dans une période de turbulences dans de nombreux secteurs de l'activité économique, financière et sociale.

1.2. Le budget de l'Etat en 2009.

Construit dans un contexte économique difficile, le PLF pour 2009 est basé sur une croissance avoisinant les 1% et une inflation proche de 2%. Le budget de l'Etat pour 2009 s'inscrit dans une programmation triennale des dépenses de l'Etat. Le taux de chômage devrait repartir à la hausse et dépasser les 7% à la fin 2009. De son côté le déficit public devrait passer la barre des 3% du PIB.

1.3. Le Projet de Loi de Finances pour 2009

Les principales dispositions du PLF2009 qui redessinent largement les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales sont les suivantes :

- ✓ Le PLF met fin au contrat de croissance et de solidarité qui garantissait jusqu'alors une évolution des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités locales ;
- ✓ Désormais, ces concours seront encadrés entre 2009 et 2012 par une norme pluriannuelle de dépenses n'excédant pas l'évolution prévisionnelle des prix, soit +2% pour 2009 ;
- ✓ Le périmètre de l'enveloppe normée regroupant ces concours est modifié et élargi, il regroupe à présent l'ensemble des prélèvements sur recettes et les crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales » ;
- ✓ L'introduction du FCTVA au sein de cette enveloppe normée ;
- ✓ L'indexation de la DGF est modifiée et alignée sur l'inflation prévisionnelle au même titre que la norme globale, soit +2% ;
- ✓ Les règles d'indexation propres à la DGF de chaque catégorie de collectivités sont également modifiées ;
- ✓ Le cadre normatif des concours de l'Etat s'accompagne d'une volonté de cibler certaines dotations vers des priorités nationales au détriment des choix locaux.

D'autres dispositions du PLF2009 ont des impacts financiers importants pour les collectivités. Il s'agit en particulier de l'élargissement de l'assiette de la TGAP aux opérations d'enfouissement et d'incinération accompagnée de hausses tarifaires très importantes.

Par ailleurs, dans le cadre de la revue générale des prélèvements obligatoires, le gouvernement envisage une modernisation des valeurs locatives servant de bases à la fiscalité locale et une réforme de la taxe professionnelle. Pour cette dernière, une exonération jusqu'en 2010 des nouveaux investissements réalisés par les entreprises a été décidée.

D'un point de vue général, un comité de réforme des institutions territoriales a été mis en place. Selon le décret portant création du comité, celui-ci est chargé d'étudier les mesures propres à simplifier les structures des collectivités locales, à clarifier la répartition de leurs compétences et à permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers, ainsi que de formuler toute recommandation qu'il jugera utile à la réforme des collectivités locales. Présidé par Edouard Balladur et composé de responsables politiques et d'experts, le Comité doit rendre son rapport avant le mois de mars.

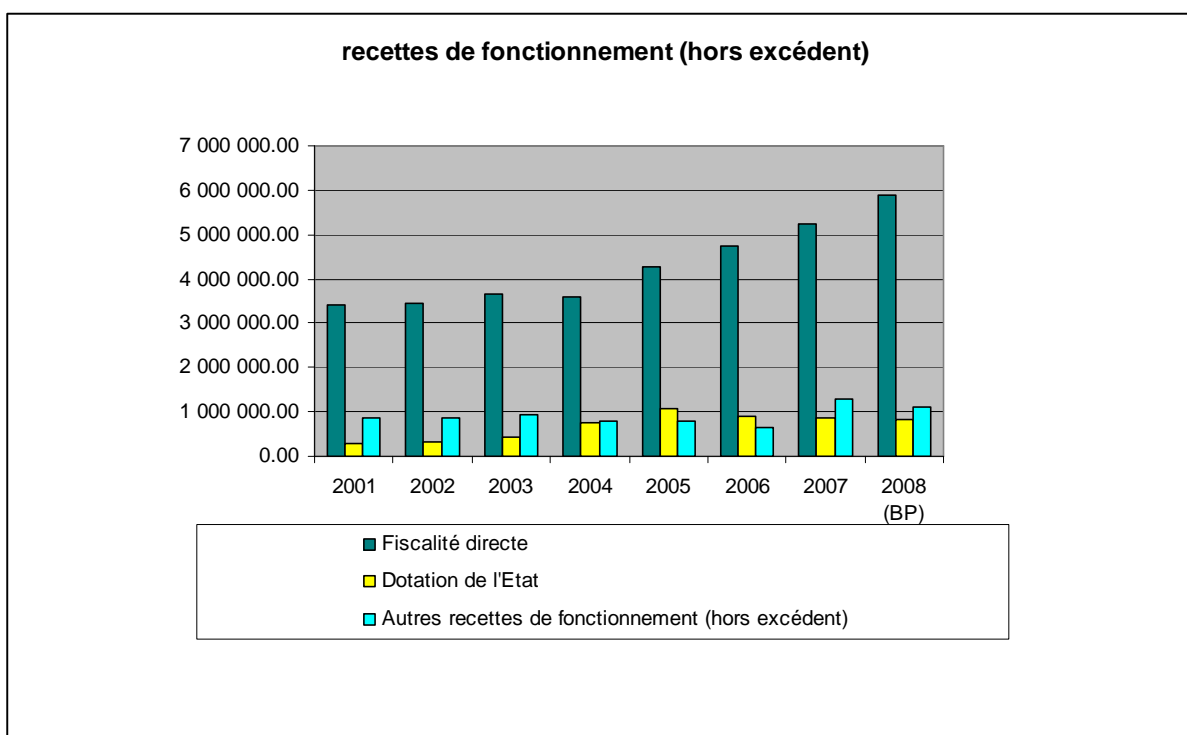
2. LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCS.

Les tendances financières rétrospectives

La communauté de communes de Sélestat est une collectivité de projets. L'analyse rétrospective des éléments du budget principal de 2001 à 2008 (prévisions budget primitif) montre une évolution constante des compétences depuis 1995. Les états et les commentaires indiquent nettement cette montée en puissance de l'intercommunalité. Ils traduisent également le besoin croissant de financement et l'absence totale de marges de manœuvres. Tout service nouveau créé une année continue à être financé d'autant les années suivantes, sinon plus selon son essor sur l'ensemble du territoire. De même un équipement neuf génère, une fois en service, des frais de fonctionnement en plus des frais financiers.

Cette situation s'accroît depuis 2008 avec le transfert de compétences importantes (périscolaire, petite enfance), la mise en chantier de projets structurants (maison de la nature, extension du COSEC de Sélestat) et l'engagement d'une programmation conséquente pour doter les communes d'équipements de proximité (périscolaire à Scherwiller, Kintzheim/Orschwiller, Ebersheim-Ebersmunster, Baldenheim-Mussig ; multi accueil à Châtenois ; gymnases dans le Piémont et le Ried ; fonds de concours pour la piscine de Sélestat et le gymnase de Scherwiller).

Evolution des recettes d'exploitation



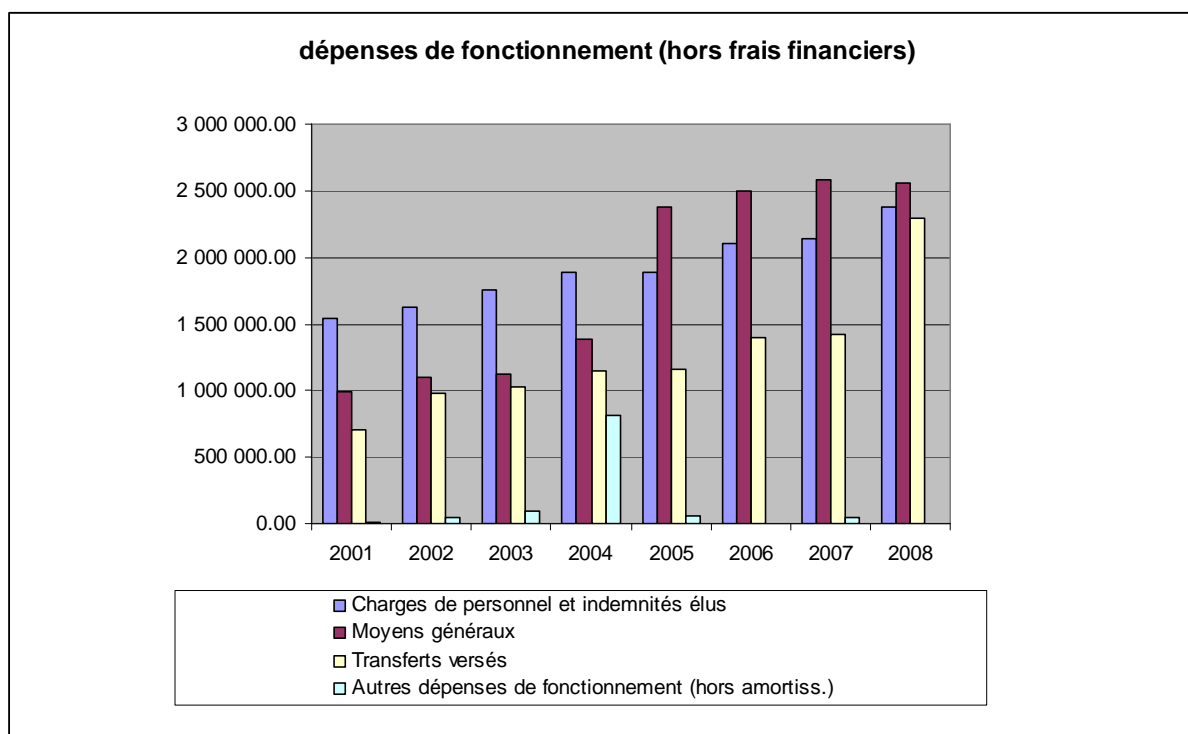
Quel constat :

- ✓ majoration des taux d'imposition de 65,5% entre 2001 et 2008 avec un produit qui est passé de 3,4 M€ à 5,9M€. La part issue de la TP couvre 46% des besoins en 2008 (plafonnement déduit) ;
- ✓ évolution de la DGF, hors compensation et DDR, de 50% entre 2001 et 2008 (+116K€ en valeur absolue) ; la dotation de compensation de la TP (part sur salaires), intégrée en 2004, a progressé de 4,3% (20K€ en valeur absolue), alors que durant la même période le taux de TP a été multiplié par 1,5.
- ✓ la dotation de développement rural (DDR) est fonction des projets ponctuels présentés ;
- ✓ variation des autres recettes d'exploitation selon les activités menées (DSP pour le TIS en 2005), la création de budgets annexes (ateliers relais et hydraulique fluviale) et un pic exceptionnel en 2007 pour des projets très ponctuels ;

Pour quels services :

- ✓ **le développement économique** : parcs d'activités et tourisme ;
- ✓ **le logement** : l'observatoire du logement, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les gens du voyage et les nomades sédentarisés, le schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- ✓ **les services** : la médiathèque et son réseau de bibliothèques, le transport (urbain et scolaire), les contributions au SDIS, les équipements sportifs (gymnases), les participations à l'enseignement (collège, université), l'animation socio-éducative, la distribution de l'énergie électrique ;
- ✓ **l'environnement** : l'hydraulique fluviale (aménagement de deux cours d'eau), les pistes cyclables, la maison de la nature et le service de l'assainissement collectif (objet d'un budget annexe) ;
- ✓ **les moyens généraux** : le fonctionnement général des services, le développement de la communication vers les élus et les habitants ainsi que l'aide aux associations.

Evolution des charges de fonctionnement de 2001 à 2007

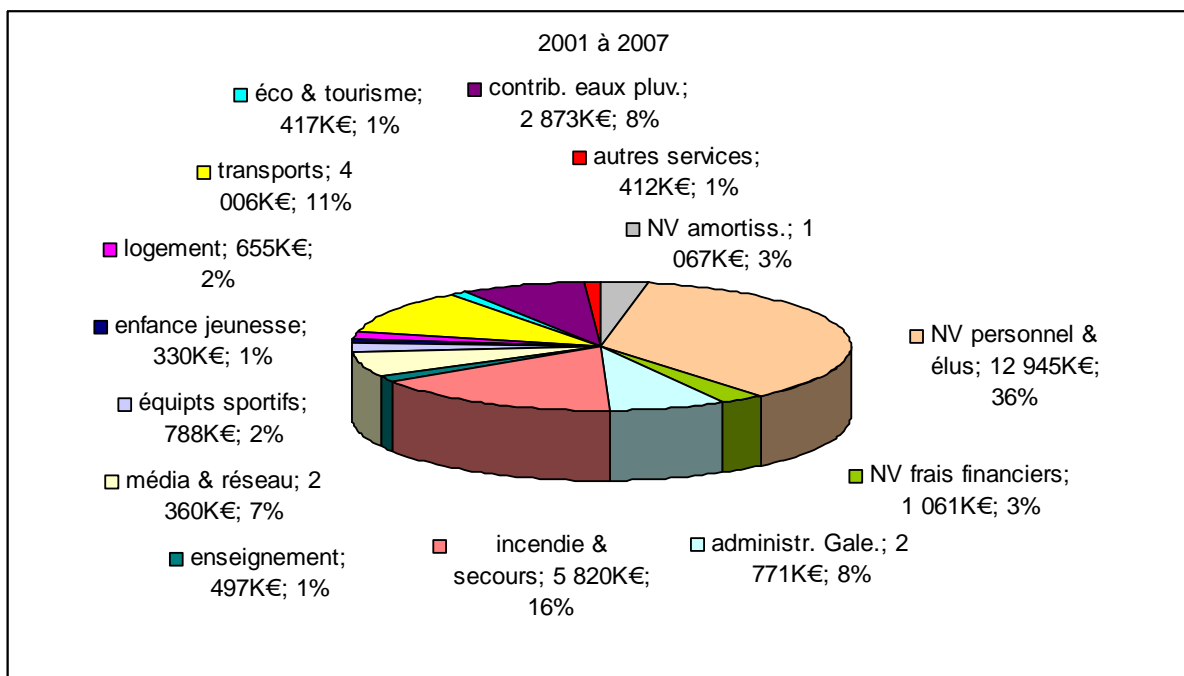


Pour quelles raisons :

- ✓ **2001** : passage à l'euro avec le décalage de réalisations ; mutualisation du contingent SDIS pour moitié ; avènement des 35 heures ;
- ✓ **2002** : impact des charges 2001 reportées sur 2002 ; transfert total SDIS ; création télévision locale ;
- ✓ **2003** : création du service REOM ; année pleine subvention PIERISEL TV ; subventions d'équipement des OT, déménagement du siège de la CCS ;
- ✓ **2004** : transfert contributions eaux pluviales ; mise en service des lignes B&C et du TAD du TIS ; financement du transport scolaire suite au RPI Kintzheim/Orschwiller ; subvention à l'UMB, création du RAM, transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage, plafonnement des remises du livre ; réorganisation des services de la CCS ; solde de l'OPAH ;
- ✓ **2005** : étude PLH, nouvelle OPAH ;
- ✓ **2006** : création du poste de responsable budgétaire et renforcement du service de la REOM ; financement du SCOT, du SCS handball, de la boutique sociale Paprika ;
- ✓ **2007** : reclassement catégories C et B, renfort ponctuel REOM (PP3E) ; périscolaire La Vancelle ; 1^{ère} année de fonctionnement de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage ; mise en service de l'espace de promotion touristique de l'aire de service du Haut-Koenigsbourg en juillet ;
- ✓ **2008** : transfert du service périscolaire (Châtenois, La Vancelle, Muttersholtz et Sélestat), extension vers Dieffenthal et Kintzheim/Orschwiller

Poids des diverses compétences dans le budget principal

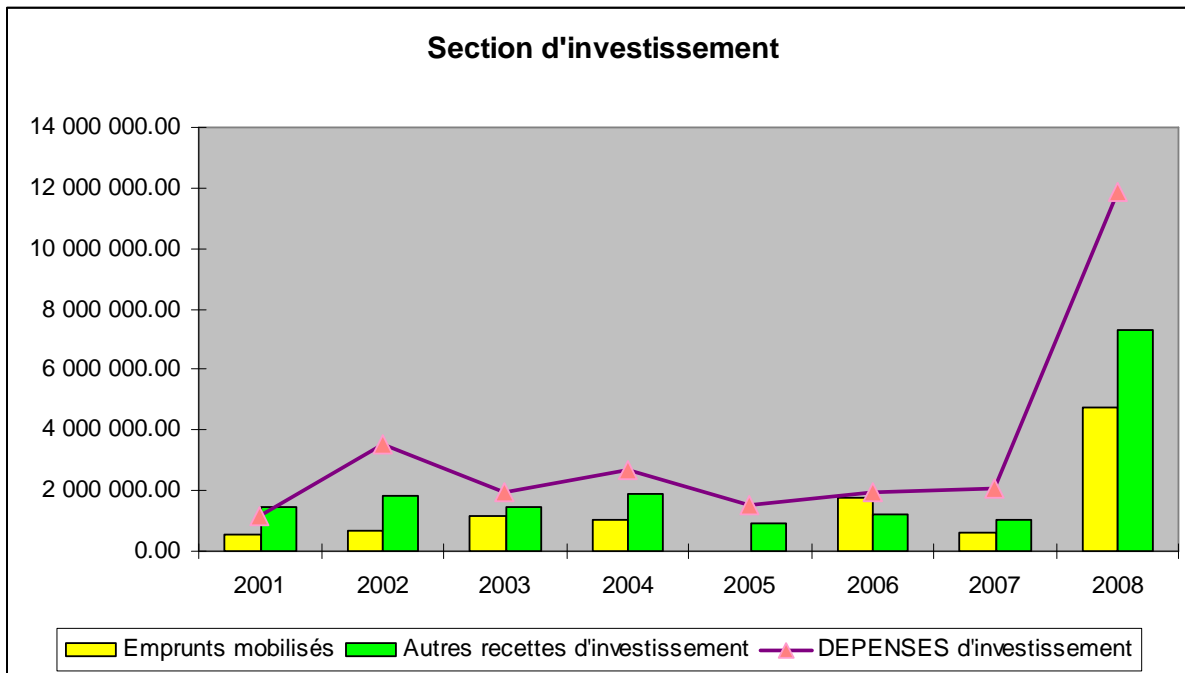
La part représentative de chaque compétence sur les dépenses de fonctionnement cumulées de 2001 à 2007 montre la très large part des frais de personnels (36%). La part des contributions mutualisées (SDIS et eaux pluviales) forment le deuxième secteur d'activités avec 24% des charges, alors que d'autres compétences (périscolaire et petite enfance) ne prennent effet qu'en 2008 et 2009.



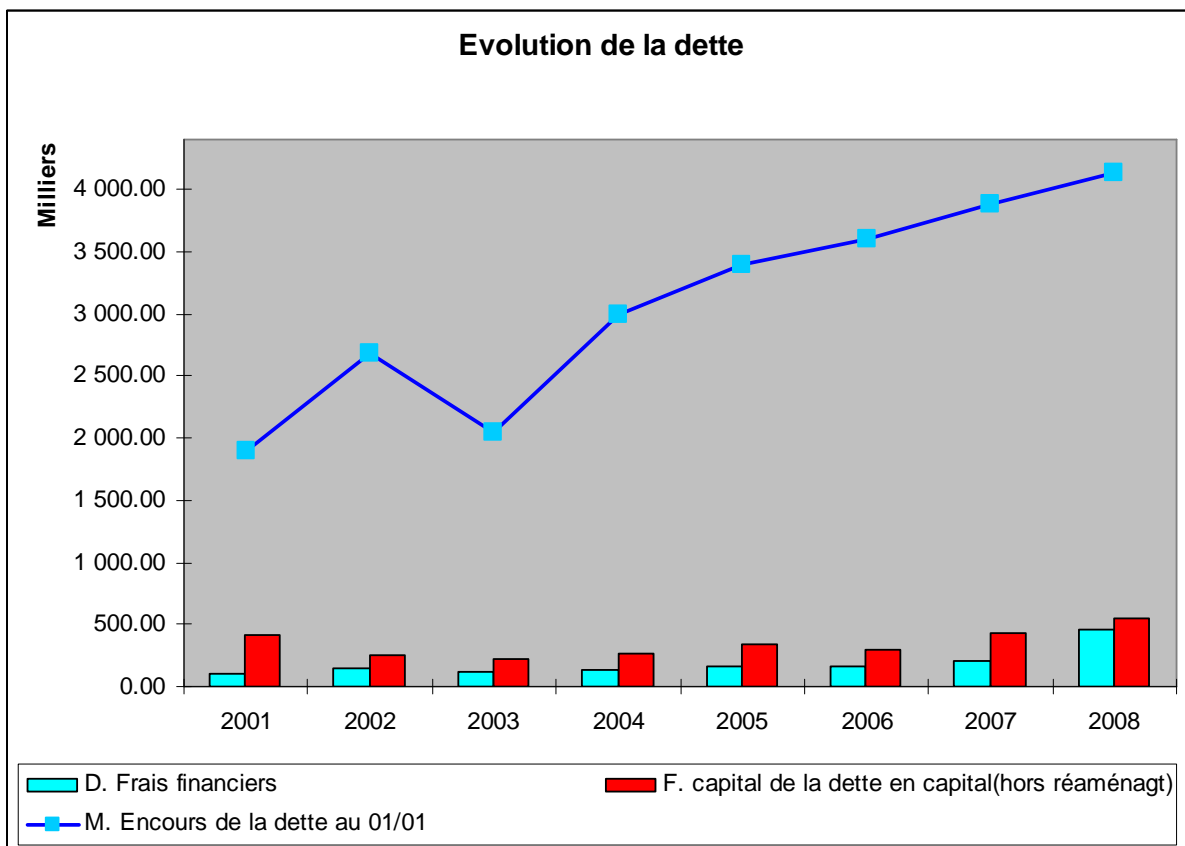
Durant cette même **période de 2001 à 2008**, les **investissements les plus marquants** ont été les suivants :

- ☞ acquisitions foncières pour les parcs d'activités (Sélestat Nord, Sélestat-Kintzheim et Scherwiller) ;
- ☞ la réalisation de 3 ateliers relais (ACA, PROMES et METALBOI) ;
- ☞ le siège administratif de la CCS ;
- ☞ le financement du câble ;
- ☞ les travaux aux collèges avant le transfert de la compétence au Département ;
- ☞ la construction des locaux de l'Université Marc Bloch ;
- ☞ les pistes cyclables (Sélestat/Muttersholtz, Scherwiller/Kientzville) ainsi que la liaison cyclable Sélestat/Scherwiller ;
- ☞ le terrain en gazon synthétique à Scherwiller ;
- ☞ la maison de la nature à Muttersholtz ;
- ☞ les plateaux multisports (La Vancelle, Châtenois, Dieffenthal, Kientzville, Mussig, Muttersholtz, Ebersheim, Ebersmunster) ;
- ☞ le lotissement des Champs à Châtenois ;
- ☞ l'aire d'accueil des gens du voyage à Sélestat ;
- ☞ l'espace de promotion touristique du Haut-Koenigsbourg ;
- ☞ les travaux récurrents de grosses réparations, d'acquisition de matériel, mobilier et véhicules.

Le **financement des équipements** a été assuré par des recettes définitives (subventions, FCTVA, autofinancement) à hauteur de 62% et des emprunts pour 38%.



Le graphique ci-après retrace l'évolution des éléments de la dette (encours, annuité) de 2001 à 2008.



Au 1^{er} janvier 2009, la **charge de la dette** du budget principal s'élèvera à 10 526 140 € (soit 324,68€ par habitant, contre 127,31 au 1^{er} janvier 2008). L'annuité se montera à 974 930 €. Le déblocage des fonds des nouveaux emprunts s'étalant entre 12 et 24 mois selon l'opération financée, retarde d'autant le début de l'amortissement dont la charge pèsera budgétairement à partir de 2010, 2011, comme le montre l'état ci-après.

Montants en milliers d'Euro

ANNÉE	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ	AMORTIS-SEMENT	INTÉRÊT
2009	4.35	10 526	975	473	502
2010	4.42	12 945	1 128	551	577
2011	4.46	13 269	1 218	633	585
2012	4.47	12 636	1 225	667	557
2013	4.49	11 968	1 212	684	528
2014	4.50	11 284	1 200	701	499
2015	4.52	10 583	1 188	719	468
2016	4.53	9 864	1 176	738	437
2017	4.56	9 125	1 155	750	405
2018	4.59	8 375	1 119	745	373
2019	4.62	7 630	1 030	687	342
TOTAL			12 625	7 350	5 275

Sélection : budget général (BUDGET = 'BGAL')

Evolution de l'épargne

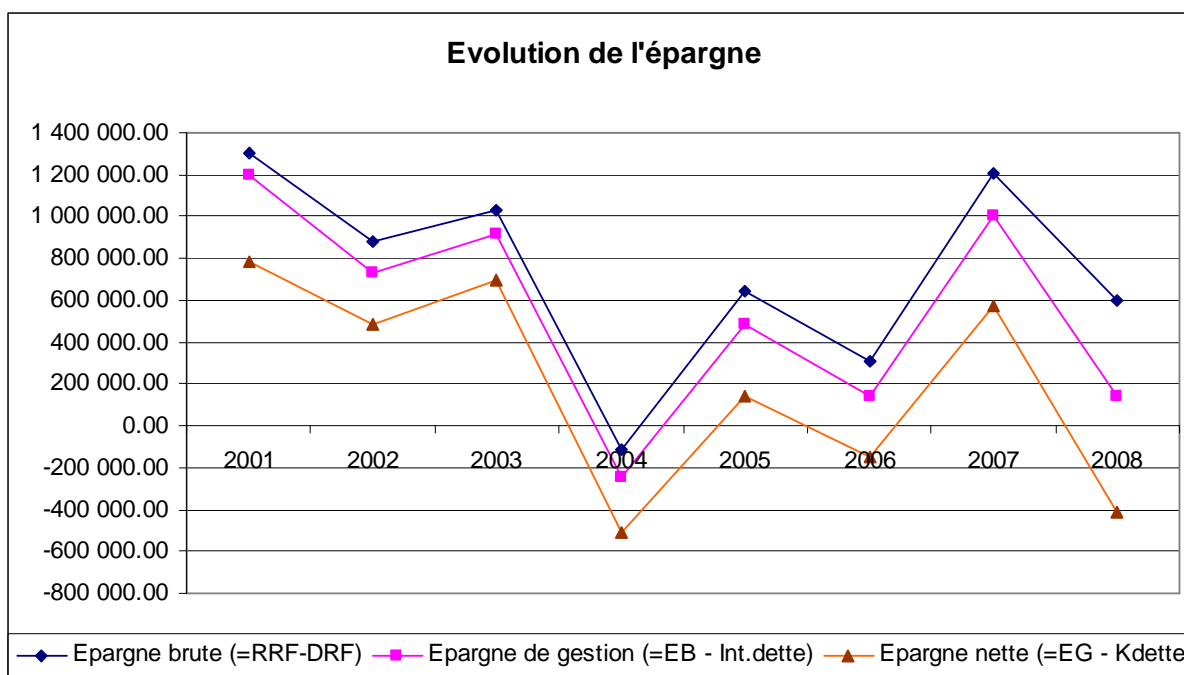
L'épargne brute est l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement, en priorité, selon la règle comptable, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement.

L'épargne de gestion correspond à la notion de capacité courante de financement qui fournit une appréciation de l'épargne de fonctionnement que la collectivité peut dégager globalement, indépendamment de l'impact de son endettement, en diminuant aux charges réelles de fonctionnement les intérêts de la dette.

L'épargne nette, également appelée épargne disponible, traduit la capacité de la collectivité à autofinancer ses équipements après remboursement du capital de la dette.

Le graphique ci-après fait ressortir une situation totalement négative en 2004. C'est l'année où la contribution communale pour eaux pluviales a été transférée à la communauté de communes. Le financement de cette mutualisation avait été assuré par l'excédent de fonctionnement et non par une majoration de la fiscalité directe.

Il ressort également qu'en 2006, comme dans la prévision du BP2008, le remboursement du capital de la dette est couvert par les recettes propres de la section d'investissement (dotations et subventions et amortissements).



3) CARACTERISTIQUES ET ORIENTATIONS GENERALES POUR 2009

3.1) BUDGET GENERAL

Les orientations pour 2009 sont établies à partir des données du budget primitif 2008. Les évolutions mentionnées ci-après indiquent la variation projetée pour 2009.

Les principes et les évolutions :

- ✓ prise en compte des dispositions du PLF 2009 avec application du principe de prudence pour l'évolution des dotations d'Etat ;
- ✓ estimation à 1,5% la variation physique des bases de la TFB et de la TH et de 0,5% de la TP ;
- ✓ prévision d'un coefficient d'actualisation des bases d'imposition de 1,016 ;
- ✓ intégration du principe de plafonnement de la TP à la VA ;
- ✓ maintien du volume 2008 de la reprise anticipée de l'excédent antérieur ;

Pour les RECETTES d'exploitation :

Les évolutions de la section de fonctionnement par rapport à 2008 se caractérisent comme suit :

nature	évolution par rapport au BP 2008 en K€	observation
fiscalité et compensations	349	évolution des bases et actualisation des valeurs locatives à taux constants
plafonnement de la TP	-236	non intégré au BP2008
maison de la nature	7	loyer en année pleine
économie générale	6	participations journées portes ouvertes
administration générale	17	contrat d'objectif 2008 pierisel TV

nature	évolution par rapport au BP 2008 en K€	observation
habitat : lotissement des champs	4	aide à la médiation sociale
les baisses de participations et subventions	-142	allouées pour des actions spécifiques et ponctuelles
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES	5	
d'où une enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'ordre de 8,23 millions d'euros		

Pour les DEPENSES d'exploitation :

- ✓ strict rattachement des produits et des charges à l'exercice ;
- ✓ encadrement des frais de gestion et de personnel ;
- ✓ prise en compte de la nouvelle dette, des risques financiers inhérents et de l'évolution du coût des lignes de trésorerie ;
- ✓ indexation des coûts d'exploitation à l'évolution du coût de la vie ;
- ✓ prise en charge des charges et des transferts nouveaux ;

nature	évolution en K€ par rapport au BP 2008	observation
transfert de la petite enfance	602	subvention et reprise de la dette
service périscolaire	320	nouveaux services et augmentation de la fréquentation (charges résiduelles)
économie générale	18	journées portes ouvertes et site internet de bourses aux locaux
extension du COSEC	50	mise en service à la rentrée 2009
contingent SDIS	19	majoration de 2%
administration générale	19	majoration des frais financiers des lignes de trésorerie et adhésion à une société privée pour la gestion de la dette
primes OPAH	50	majoration de l'enveloppe annuelle pour financer les aides accordées
honoraires du gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage	88	montant non prévu au BP2008
transports	8	évolution du transport scolaire
tourisme	17	renouvellement du site internet OT de Sélestat et accompagnement à la mise en route d'un OTI
pistes cyclables	9	marché d'entretien du réseau
économie sur les prévisions 2008	-237	
SOUS-TOTAL	963	

nature	évolution en K€ par rapport au BP 2008	observation
intérêts de la dette	203	dette nouvelle souscrite & à venir avec intégration risques de taux
capital de la dette	-73	impact étalé de la nouvelle dette en fonction du délai de mobilisation et des besoins nouveaux
SOUS-TOTAL	130	
TOTAL DES BESOINS NOUVEAUX	1 093	
d'où une enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'ordre de 9,32 millions d'euros (remboursement du capital de la dette compris)		
ET		
UN BESOIN EN FINANCEMENT DE	1 088	représentant 18 points de base

Les marges de manœuvres (à moyen terme) :

- ☞ créer des recettes nouvelles (versement transport) ;
- ☞ différer des actions et des projets ;
- ☞ engager une réflexion sur les services rendus (maintenir, réduire, intégrer, externaliser, développer)
- ☞ réviser les politiques de reversement (contingents, fonds de concours) et de subventions;
- ☞ engager une réflexion sur l'effort de mutualisation et de partage des services ;
- ☞ réviser la politique tarifaire des services ;
- ☞ agir sur la fiscalité, en intégrant plusieurs inconnues : le devenir de la réforme fiscale (réforme des valeurs locatives ; réforme de la taxe professionnelle ; affectation de la fiscalité aux divers bénéficiaires ;
- ☞ majorer la reprise sur excédent antérieur de l'ordre de 150 à 200 K€ en fonction des perspectives de résultats, en maintenant un fonds de roulement suffisant ;
- ☞ financer une partie du remboursement du capital de la dette par les amortissements (160K€)

LE DEBAT

Le débat des orientations budgétaires pour 2009 peut apparaître comme biaisé. En effet, il s'inscrit d'une part dans la droite ligne de la programmation pluriannuelle arrêtée par le Conseil de Communauté en 2008. D'autre part, il ne fait que constater les effets conjugués des décisions de transferts prises en 2007 et du plafonnement de TP à la valeur ajoutée instauré par la loi de finances de 2006.

En effet, le transfert des compétences périscolaire et petite enfance et leur extension programmée en vue de couvrir l'ensemble du territoire demande des financements nouveaux à hauteur de 822K€ en 2009, soit quasiment 14 points de fiscalité.

De même, l'impact progressif de la dette mobilisée pour financer les équipements nouveaux tels que l'extension du COSEC, les fonds de concours piscine et gymnase, ou bien encore la fourrière-refuge représente 130K€, soit un peu plus de 2 points fiscaux.

L'évolution proposée de la fiscalité pour 2009 répond au double critère du financement des services nouveaux et de la programmation engagée dans un contexte de maîtrise des dépenses courantes. Elle correspond à une majoration proportionnelle des taux d'imposition de 20%.

La progression en pourcentage est conséquente, mais doit être ramenée à la valeur absolue qu'elle représente pour une habitation moyenne, à savoir environ 22€ par an (1,80€ par mois) pour la taxe d'habitation et environ 15€ sur l'année pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'effort demandé est certes important, mais il permet à notre communauté de répondre aux attentes de ses habitants en matière d'équipements et de services.

LA PROSPECTIVE

- ☞ prise en compte des effets de la programmation pluriannuelle des investissements ;
- ☞ intégration des charges structurelles des équipements nouveaux (personnel, dette, frais de gestion) ;
- ☞ prise en compte de recettes nouvelles (versement d'une part de la TP de la plateforme départementale de Dambach-la-Ville, produit de la TPZ, versement transport) et des recettes liées aux compétences nouvelles (taxe de séjour) ;
- ☞ répercussion des charges de la dette souscrite en 2008 ;
- ☞ à prévoir l'impact des normes environnementales croissantes (accessibilité, HQE, sécurité, économie d'énergie...)

La programmation pluriannuelle qui a été élaborée recense, sans ordre de priorité, tous les dossiers évoqués à un moment donné, sans préjuger des suites qui leur seront réservées.

LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE 2009 à 2013

En milliers d'euros

programmation	coût global TTC	charges résiduelle CCS	an-nuité	2009 pour mémoire	2010	2011	2012	2013	observations
extension COSEC 1è tr.	10613	2200	174	(44)	131				charge prêt sur 20 ans CPLT 2,2M€ suite baisse subventions
chaufferie bois VDS	NC	400	38	?		38			estimation à la louche
participation voirie lac canotage	1700	400	38	?		38			quote part CCS
étanchéité COSEC Sélestat 2è tr. toitures terrasses	110	65	6		6				en+ prêt souscrit en09 charge10
pépinière d'entreprises investissement	2376	1736	161	pm					charge invt.en budget annexe autonome à créer
SPA	1562	1050	100	en cours	10	38			annuité couverte par le loyer
piscine de Sélestat (fds ccrs)	3440	3440	273	en cours	74	6			financé en 2008 prêt sur 25 ans
gymnases Scherwiller (fds ccrs)	875	875	69	X ?	18	1			financé en 2008 prêt sur 25 ans
gymnases Ried et Piémont	3100	1130	89	X ?	22	67			prêt sur 20 ans
petite enfance accueil collectif RIED	2400	1280	102			X	26	77	prêt sur 20 ans
périsco.& accueil collectif Châtenois	3412	1725	137	XX	34	103			prêt sur 20 ans
périscolaire Kintzh/Orschw	400	178	14	en cours	14				prêt sur 20 ans
périscolaire Scherwiller	1000	340	27	en cours	27				prêt sur 20 ans
périscolaire Ebersheim/Ebersmunster	840	280	22	XX	2	20			prêt sur 20 ans
périscolaire Baldenheim/Mussig	730	250	20		X	20			prêt sur 20 ans
acquisition du Foyer St Charles									aucune estimation connue
Foyer St Charles : mise aux normes des locaux									aucune estimation possible à ce jour
extension siège administratif	100	85	10	?	5	5			

programmation	coût global TTC	charges résiduelle CCS	an-nuité	2009 pour mémoire	2010	2011	2012	2013	observations
liaison cyclable Hurst/Châtenois	430	264	25	pm					liaison interdépartementale
liaison cyclable Ebersheim/Ebersmunster	250	154	14	X	4	10			
liaison cyclable Châtenois/Sélestat				?					tributaire de la contournante
liaison cyclable Baldenheim/Mussig	170	100	10				10		
terrain foot Châtenois	1200	550	55		X	55			
extens° COSEC 2 ^{ème} tr. salles spécialisées	3744	2250	178			X	178		prêt sur 20 ans
canoë kayak	70	43		en cours	14	19	11		travaux sur 4 ans
TIS mobilier urbain et aménag't d'arrêts	560	560		X	65	110	110	110	programme sur 5 ans
BESOINS ANNUELS RECURRENTS					100				
AG remplacement copieurs	100	85		X					achat ou location ou leasing ?
AG matériel mobilier et informatique	30	25		X					
MEDIA renouvel. Informatique+ copieurs	30	20		X					
borne patrimoine	6	3		X					
GR gymnases	32	20		X					
périsco + crèche	10	9		X					
SOUS-TOTAL INV.RECURRENT	208	162	15		15				
TOTAL ANNUEL INVESTISSEMENT									
BESOIN EN FINANCEMENT INVESTISS.				130	441	530	335	187	

Légende : « ? » pas d'informations précises sur le contenu, le démarrage, le montant ;
« X » date prévisionnelle de démarrage de l'opération
« X ? » démarrage en 2009 très incertain, décalage d'un an serait plus plausible ;
« XX » démarrage prévu dans l'année mais calendrier serré ;
« pm » opérations financées soit par un budget annexe soit par une autre instance ;

LA PROGRAMMATION DU FONCTIONNEMENT DE 2009 A 2013

programmation	coût annuel	charge résiduelle	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Observations
extension COSEC	160	125	(50)	75					pas de location CG67 & Région (compensation subv. inv.)
pépinière d'entreprises fonctionnement									PM budget annexe
SPA (frais financiers 2 portage du dossier)		-90			-96				frais portage projet et remboursement SPA
piscine de Sélestat fonctionnt. (fds ccrs)	200	200							A DEFINIR
gymnases Ried et Piémont	120	100			34	66			
petite enfance accueil collectif « La Farandole »			(602)						
petite enfance accueil collectif RIED		280				112	168		
périscolaire & accueil collectif Châtenois		348			139	208			
périscolaire toutes structures			(320)						
périscolaire Kintzheim/Orschwiller		25		13					frais fct bâtiment neuf
périscolaire Scherwiller		30		13	18				frais fct bâtiment neuf

programmation	coût annuel	charge résiduelle	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Observations
périscolaire Ebersheim/Ebersmunster		25		10	15				frais fct bâtiment neuf
périscolaire Baldenheim/Mussig		25		10	15				frais fct bâtiment neuf
office de tourisme intercommunal		490		490					charge résiduelle
extension COSEC salles spécialisées		50				25			
actions PLH									A DEFINIR la programmation à venir
OPAH			(50)						
incidence indirecte sur la structure				100					
frais de personnel et de gestion			(178)						A DEFINIR selon choix de gestion du COSEC, du périscolaire et de la petite enfance, des gymnases et autres équipements ainsi que de l'évolution de la mise en commun de moyens.
économie sur frais de gestion 2008			(-237)						
BESOIN EN FINANCEMENT FONCTIONNEMENT			963	711	124	411	168	0	
BESOIN FINANCEMENT INVESTISS+ FONCTIONNt			1 093	1 152	654	746	355	110	

LA PROGRAMMATION DES RECETTES NOUVELLES DE 2009 A 2013

programmation	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rappel besoins ressources I+F	1 093	1 152	654	746	355	110
1. recettes annuelles nouvelles extinction de la dette						
évolution annuité dette en cours		-153	-90	-7	13	12
évolution base fiscale et compensations	(349)					
plafonnement TP	(-236)					
baisse recettes 2008	(-142)					
recettes nvelles hors programmat°						
subventions et participations nouvelles	(34)					
plateforme départementale DLV		15	20	5		
TPZ			10	15	20	
versement transport		130	130	130	130	130
taxe de séjour		120				
REPRISE SUR EXCEDENT impact sur l'exercice	(pm 300)	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES NVELLES	5	112	70	143	163	142
2. dépenses restant à financer						
RESTE A FINANCER	1 088	1 040	584	603	192	-32
3. équivalence en fiscalité						
PM valeur du point n-1 (plafon.VA déduit)	59	69	74	83	90	97
% d'évolution des taux nécessaire	18.45	15.08	7.89	7.26	2.13	-0.33

La programmation n'est pas exhaustive. Il reste un certain nombre de thématiques, non prise en compte dans cette projection, qui demandent à être débattues. Les positions adoptées et les orientations prises à ce moment là impacteront nécessairement cette prospective.

Un certain nombre de thématiques a été listé.

Thématiques	Nouveauté, débat, questions
Pépinière d'entreprises	Nouvelle étude (interne) ; financement PPI à modifier
Pistes cyclables	- Etude pour la réalisation pistes cyclables Ebersheim-Ebersmunster, Baldenheim-Mussig et Sélestat-Châtenois ; - Liaison Hurst-Châtenois : quand, combien ?
Office de Tourisme Intercommunal O.T.I.	Quelle échéance pour le transfert, quels coûts à l'existant, quels développements ?
PLH	Quelles actions 2009 et suivants, quels coûts ?
Nomades sédentarisés	Nouveaux aménagements, grosses réparations ?
Maison de la Nature	Fin des travaux : novembre 2008 Mise en service : janvier 2009 Convention d'objectifs : aide au fonctionnement pérenne ?
TIS	- Nouvelle délégation fin 2009 impactera peu BP 2009 - Quel nouveau service , pour quel coût : desserte géographique, amplitude horaire, cadencement... ? - Institution du versement transport ? Selon quelles modalités ?
Transports : suites	- Schéma d'accessibilité : quelle programmation ? - Transports scolaires : reprise éventuelle de l'exercice de la compétence. Evaluer les incidences financières.
Petite enfance	- Farandole : question immobilière. Evaluation du coût des travaux de bâtiment - Programmation de la structure de Châtenois. Définition préalable du concept général. - Pour les 2 entités : définition du mode de gestion et lancement DSP
Périscolaire	- Révision des charges de fonctionnement en fonction des tendances de la rentrée - Programmation des futurs nouveaux équipements : quelles priorités, quel calendrier. - acquisition et mise aux normes du foyer St Charles. - Révision des plans de financement (investissement et fonctionnement) selon nouvelle donne du futur contrat CAF
Nouveau COSEC	Choix du mode de fonctionnement à définir prioritairement (ouverture en septembre 2009) ; déterminant également sur l'exercice de la compétence sport ainsi que sur l'organisation générale des services de la CCS
Autres équipements sportifs	Programmation des 2 salles Piémont et Ried
Fonds de concours	- Ajustement du calendrier des versements à l'avancement des projets ; - Fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine de Sélestat ? - Participation à l'aménagement des voiries du secteur piscine/COSEC - Réalisation d'une chaufferie bois sur le secteur
Câble et Pierisel	Coût du passage en numérique du canal local Participation aux frais de fonctionnement de Piérisel sur les mêmes bases ?
Incendie secours	Revalorisation régulière des contingents ; devenir du projet de transfert de la charge des SDIS aux départements avec minoration de la DGF des communes ou intercommunalités concernées.

Energie électrique	A voir la question du financement des extensions de réseau suite à l'évolution des règles en la matière ; intercommunalisation de la taxe sur les pylônes ? Création d'un syndicat départemental d'électricité ?
Communication	Nouvelle charte graphique ? Quelle stratégie de communication : rôle du journal, du site ?
Organisation générale	Les choix à faire dans l'organisation de plusieurs compétences peuvent modifier profondément l'organisation générale de services de la CCS : ordures ménagères, installations sportives, transports scolaires, périscolaire. La gestion et l'entretien d'un patrimoine qui augmente et se diversifie nécessitent des moyens humains et techniques. Internes, mutualisés, externalisés ? De façon générale, des paliers ont été dépassés en matière de services communs : ressources humaines, finances notamment. Question corollaire du manque de locaux.

3.2) **BUDGET Annexe ASSAINISSEMENT**

Depuis le transfert partiel du contrôle, de l'entretien et de l'exploitation des équipements publics de collecte et de transport des eaux usées et pluviales et l'affermage du SYMTESE en 2007, les frais d'exploitation du service de l'assainissement se stabilisent. Les frais financiers diminuent, car la dette qui s'éteint est plus importante que celle qui s'est ajoutée.

Le produit de la redevance est stable, tout comme la contribution pour eaux pluviales.

Le programme d'investissement de 2009 se présente comme suit :

Commune	Localisation	Type de travaux	Coût estimatif	Subv. AERM (estimées)	Subv. CG67 (estimées)	Observations
Châtenois	Route Romaine	Déconnexion d'une surverse et renforcement	105 000 €	42 000 €	21 000 €	
Ebersheim	quai du Moulin	Démolition de l'ancienne station d'épuration	25 000 €	0 €	0 €	
Ebersmunster	Rue Leclerc	Collecte	190 000 €	72 800 €	95 000 €	Opération déjà engagée par délibération du 30 juin 2008
Kintzheim	Rue du 30 Novembre	Renouvellement	60 000 €	0 €	0 €	
Orschwiller	Rue de l'Eglise	Renouvellement	30 000 €	0 €	0 €	Opération déjà engagée par délibération du 13 octobre 2008
Scherwiller	Liaison rue du Riesling / rue de la Gare (inscription du prog. 2007)	Renforcement débit décennal	290 000 €	0 €	58 000 €	Opération non engagée – négociations en cours pour l'implantation du projet

Commune	Localisation	Type de travaux	Coût estimatif	Subv. AERM (estimées)	Subv. CG67 (estimées)	Observations
Scherwiller	Rue du Riesling (inscription du prog. 2008)	Renforcement débit décennal	295 000 €	0 €	59 000 €	Cette opération sera engagée en même temps que l'inscription précédente
Sélestat	Rue des Violettes	Collecte	50 000 €	0 €	0 €	Extension du réseau pour nouvelles constructions. Mise en œuvre d'une PVR
	Rue du Stade	Collecte	30 000 €	0 €	0 €	Extension EU du réseau pour lycée Schwilgué + nouveaux bâtiments collectifs
	Rue des Dahlias (inscription du prog. 2008)	Collecte	18 000 €	0 €	0 €	
	Route de Muttersholtz	Bassin de pollution	1 350 000 €	540 000 €	262 200 €	
			2 443 000 €	654 800 €	495 200 €	

Son financement est assuré par les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et une part d'autofinancement. Le solde est couvert par l'emprunt.

DEBAT POUR 2009

Il est proposé,

- de maintenir le montant de la surtaxe à son niveau de 2008, à savoir 0,57 € HT le m3 pour la part variable et à 25€ HT par an pour la part fixe ;
- de recourir à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement en investissement.

3.3) BUDGET Annexe du Parc d'Activités Economiques du GIESSEN

Ce budget isole les dépenses et les recettes liées à cette activité commerciale de lotissement artisanal. Les orientations 2009 ajustent le rythme de vente des terrains aux perspectives de commercialisation. Les dépenses portent sur la fin de l'opération de viabilisation, les frais financiers découlant du prêt revolving souscrit.

Dans le cadre des opérations de commercialisation, la communauté de communes pourra être sollicitée à participer au financement des opérations instruites par Alsabail à hauteur de 25% du projet par le biais d'un prêt sans intérêts sur 12 ans. Les dossiers éventuels seront instruits au fur et à mesure de leur survenance. Les charges qui résultent de ces opérations seront supportées par le budget général.

3.4) BUDGET Annexe Ateliers Relais

Les prévisions de ce budget annexe sont stables par rapport à 2008. Elles enregistrent les loyers et remboursement des charges des 3 ateliers réalisés à ce jour au niveau des recettes. Ces rentrées couvrent les charges de gestion et de la dette en dépenses de fonctionnement.

L'amortissement des bâtiments assure l'équilibre de la section d'investissement. Une provision pour risques est également constituée à concurrence des moratoires accordés à la société ACA.

3.5) BUDGET Annexe de l'Hydraulique Fluviale

Cette compétence spécifique est financée par contribution des communes riveraines du Giessen et de la Liepvrette. Les orientations 2009 prévoient les travaux d'entretien habituels.

Le démarrage des importants travaux d'aménagement du Giessen n'étant pas pour 2009, le montant de la contribution 2009 reste à son niveau de 2008.

3.6) BUDGET Annexe ORDURES MENAGERES

Les orientations arrêtées par le SMICTOM d'Alsace Centrale prévoient une évolution de la contribution des communautés membres de 3%, portant notre quote-part à 3,34 M€.

L'élargissement de la base des redevables permet de maintenir les tarifs en vigueur.

Le plan Horizon 2010 mis en œuvre par le SMICTOM vise une stratégie de valorisation maximale des déchets déclinée sur 4 axes ; environnemental, social, règlementaire et économique. Les objectifs visés doivent permettre d'assurer le meilleur service au juste prix ; de réaliser l'optimisation et la modernisation des dispositifs de collecte et de traitement ainsi que de réussir la mise en place de la redevance incitative unique au 1^{er} janvier 2010.

L'ensemble de la démarche porte sur tous les secteurs d'activités, dispositifs de collecte, contrôle des entrants en déchetteries, modernisation de l'unité de compostage, extension du bâtiment administratif, investissement en moyens informatiques, préparation à l'évolution du centre de tri et nouvelle politique de communication.

C'est un très vaste chantier pour lequel il reste à définir le niveau d'intégration de la facturation au SMICTOM et mesurer ses conséquences sur l'organisation générale de la CCS et ses finances.

Avant d'engager le débat, **Monsieur BAUER** rappelle que le budget devra être voté avant le 31 mars, les lignes principales en étant décrites dans ces orientations.

Monsieur ROMY résume en indiquant que la Communauté de Communes de Sélestat a des besoins importants et des marges de manœuvre faibles ce qui nécessite un recours important à la fiscalité directe. **Monsieur ROMY** rappelle que les dépenses nouvelles résultent surtout des compétences périscolaire et petite enfance. Il note que le développement économique doit se poursuivre pour continuer l'implantation de notre communauté de communes. **Monsieur ROMY** remercie les services et notamment **Marc ENSMINGER** pour la qualité du travail préparatoire.

Monsieur RISCH pense que les chiffres peuvent effrayer avec une augmentation récente de la fiscalité de 65 % mais il rappelle que nos taux d'imposition restent peu élevés. Beaucoup de compétences ont été transférées surtout pour les communes les plus importantes. Pour les plus petites communes en revanche, cela se traduit par de la fiscalité supplémentaire. Il faut faire des choix et les assumer. Le périscolaire et la petite enfance ont une incidence fiscale de 14 %. **Monsieur RISCH** relève que pour Orschwiller, sans la communauté de communes, il n'était pas possible de proposer de tels services alors que les jeunes couples ont besoin de ce type de services. Les habitants comprennent qu'il faut participer au financement si des services sont proposés. Il faut maintenant établir des priorités pour l'avenir et s'y tenir pour respecter au mieux le budget de nos concitoyens.

Monsieur ROMY propose que ces priorités soient examinées par le groupe de travail récemment constitué qui devra également limiter les envolées des dépenses de fonctionnement. Par exemple, il pourrait être proposé d'établir des diagnostics des établissements gérés par la communauté de communes avec un objectif d'économies d'énergie ou encore faire des évaluations des politiques menées.

Monsieur GOLDSTEIN félicite les services pour la qualité des documents élaborés. Ce sont des documents de recherche qui peuvent servir de base de travail pour établir nos programmations. **Monsieur GOLDSTEIN** note que les efforts à accomplir sur les prochaines années, jusqu'en 2010 sont conséquents, qu'ils deviennent moins importants ensuite. A la fin de cette mandature, nous aurons réalisé des investissements reconnus d'importance, qui soulageront les futures équipes.

Monsieur SIMLER estime que nous sommes conscients de l'importance des investissements à programmer parce que nous sommes dans un milieu informé. Il faut par ailleurs une grosse part de communication pour expliquer auprès de la population les enjeux. Nos concitoyens ne perçoivent que peu ce qui se passe. Tout peut se jouer sur la communication.

Monsieur BAUER remarque qu'il appartient d'abord aux élus d'être conscients des efforts à fournir et que la situation doit être bien expliquée et relayée dans nos conseils municipaux et dans nos communes. Il faut en plus utiliser les moyens de communication que sont le site internet, le journal pour expliquer clairement les enjeux.

Monsieur KLEIN relève l'importance des chiffres et des pourcentages d'augmentation. L'augmentation doit être rapportée à un cas concret, la moyenne pouvant se situer à 22 € d'augmentation dans l'année. Si un service de qualité est proposé, rapportée à l'investissement, l'augmentation est mieux comprise.

Madame BOUYER rappelle qu'un foyer fiscal sur deux n'est pas imposable au titre de l'impôt sur le revenu. Elle explique qu'elle a pris beaucoup de temps pour rappeler les gens et fournir des explications sur les coûts des services périscolaires. Il faut donner conscience à chacun qu'il est écouté. C'est de la pédagogie à long terme.

Monsieur BAUER sait que nous traversons une période difficile mais c'est un moment où la communauté de communes prend une autre dimension avec de nouvelles compétences très lourdes. La population doit être consciente de tout ce qui est proposé comme services publics. **Monsieur BAUER** ajoute que les investissements se prolongent par des frais de fonctionnement élevés correspondant aux nouveaux services créés. Il souligne le fait que l'implantation d'entreprises dans le nouveau parc d'activités du Giessen va générer un retour financier. **Monsieur BAUER** rappelle en conclusion que la communauté de communes est encore jeune et qu'il nous appartient de convaincre nos concitoyens.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 ;

Vu la loi n° 92-125 du 08 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai maximum de deux mois avant le vote du budget primitif ;

PREND ACTE de la tenue, en sa séance du 15 décembre 2008, du débat sur les orientations générales du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2009.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



FINANCES

Objet : **Transfert de prêt**

Rapport n° II – 2 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, vice-président

Par délibérations concordantes prises en 2007, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat ont approuvé l'inscription dans les statuts de la CCS de la compétence « Accueil collectif de la petite enfance ». La date d'effet de l'organisation du service par la CCS a été fixée au 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, lors de la réunion du 15 décembre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé la convention destinée à régler les modalités de ce transfert. Les dispositions de cette convention prévoient notamment le remboursement à la Ville de Sélestat des échéances d'emprunt et ceci proportionnellement à la part affectée à la réalisation de la structure « Multi-Accueil ».

Pour simplifier les opérations de gestion, il est proposé de transférer à la CCS la part du prêt ayant trait au financement de la petite enfance aux mêmes conditions que le prêt principal dont elle est détachée. DEXIA Crédit Local, prêteur, a accepté le principe de ce transfert

Les modalités financières de ce transfert, dont les caractéristiques sont énoncées ci-après, seront reprises dans la convention avec la Ville par voie d'avenant.

Rappel des caractéristiques de l'emprunt :

- ▶ Montant total de l'emprunt d'origine 3 000 000 € dont la part affectée à la construction de la structure « Multi-Accueil » est de 500 000 €, soit 16,667% ;
- ▶ Durée du prêt : 20 ans, échéances trimestrielles, 1^{ère} échéance le 01/02/2009 ;
- ▶ Taux d'intérêts : multi-options (fixe, index TAM, TAG, Euribor + marge) pour des modules à durée variable ;
- ▶ 1^{er} module : 20 trimestrialités à taux fixe de 4,41%

Modalités pratiques du transfert de l'emprunt :

- ▶ Date d'effet du transfert : 01/05/2009 ;
- ▶ Nombre d'échéances trimestrielles restant à courir : 58 échéances ;
- ▶ Première échéance trimestrielle transférée : 01/08/2009 ;
- ▶ Capital transféré : 492 104,72 € (capital restant dû au 01/05/2009 après paiement, par la Ville de Sélestat, des 2 premières échéances) ;
- ▶ Remboursement partiel par la CCS à la Ville au titre des 2 premières échéances trimestrielles des 01/02/2009 et 01/05/2009 : 12 620,03 € dont 5 292,20 € en capital et 7 327,84 € en intérêts ;
- ▶ Nota : le montant comprend une fraction de la 1^{ère} échéance trimestrielle 2009 (calculée sur la base des 31 jours du mois de janvier 2009) et la 2^{ème} échéance trimestrielle complète pour les mois de février, mars et avril 2009.

Il est demandé au Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- VU** la loi n°2004-809 du 13 août relative aux libertés et responsabilités des collectivités locales,
- VU** les articles L.1321-1 et suivants et L.5211-17 du CGCT,
- VU** la délibération du Conseil de Communauté de Sélestat du 25 juin 2007 et la délibération du Conseil municipal de Sélestat du 27 septembre 2007 relatives au transfert de compétence « Accueil collectif de la petite enfance » à compter du 1^{er} janvier 2009,
- VU** la délibération du Conseil de Communauté de Sélestat du 15 décembre 2008 et la délibération du Conseil municipal de Sélestat du 18 décembre 2008 relatives à la convention de mise en œuvre de la compétence « Accueil collectif de la petite enfance »,
- VU** l'arrêté préfectoral du 05/11/2007 portant extension des compétences de la CCS à l'accueil collectif de la petite enfance,
- VU** le contrat de prêt n° MIR235369EUR/0244414 d'un montant global de 3 000 000 € établi entre DEXIA Crédit Local et la Ville de Sélestat,

DE DECIDER le transfert à la Communauté de Communes d'un montant de 492 104,68 € à détacher du contrat de prêt n° MIR235369EUR/0244414 d'un montant total initial de 3 000 000 € passé entre DEXIA Crédit Local et la Ville de Sélestat (le montant transféré est calculé sur la base du capital restant dû au 1^{er} mai 2009 après paiement de la première échéance trimestrielle) ;

D'APPROUVER le versement à la Ville de Sélestat d'une partie de la première échéance du prêt calculée proportionnellement à la durée courue entre le 01/01/2009 (date d'effet du transfert de compétence) et la date d'échéance du premier terme, soit le 01/02/2009 ainsi que la 2^{ème} échéance. Le montant à rembourser s'établit à 12 620.03 € dont 5 292,20 € en capital et 7 327,84 € en intérêts.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer le contrat de prêt et l'avenant à la convention à venir ;

DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget primitif 2009.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



AFFAIRES GENERALES

Objet : Modification du tableau des effectifs

Rapport n° II – 3 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

Le 18 décembre 2008, 5 de nos agents, adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe, ont été admis à l'examen professionnel permettant l'accès au grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe. La CAP du Bas-Rhin devant prochainement donner un avis favorable à l'inscription des intéressés au tableau d'avancement, il y aurait lieu de transformer les postes sur lesquels ceux-ci sont affectés afin de leur permettre d'être nommés dans ce nouveau grade.

Le coût supplémentaire lié à ces transformations de postes est d'environ 2000 euros par an.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

DE SE PRONONCER sur cette disposition,

DE MODIFIER le tableau des effectifs en transformant, **au 1^{er} mars 2009** :

- 5 emplois d'adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe (à temps complet) en postes d'adjoints du patrimoine de 1^{ère} classe (à temps complet)

D'AUTORISER le Président à signer tous actes y relatifs.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



AFFAIRES GENERALES

Objet : Modification du régime indemnitaire de la filière technique

Rapport n° I – 4 présenté par Monsieur Marcel BAUER, Président

1) En date du 2 février 2004 puis du 12 février 2007, le Conseil de Communauté délibérait sur une « indemnité spécifique de service » qui se substituait à la prime de participation aux travaux pouvant être attribuée, dans la filière technique, par référence au régime indemnitaire des corps équivalents de l'Etat.

Le décret n°2003-799 du 25 août 2003 régissant cette « indemnité spécifique de service » qui avait été actualisé en 2006 vient encore d'être légèrement modifié par le décret n°2008-1297 du 10 décembre 2008. Il est donc proposé au Conseil de Communauté de prendre une décision conforme portant sur le changement de coefficient de l'un des emplois susceptibles de bénéficier de cette prime (*la modification figure dans le tableau ci-après en italique gras*).

L'indemnité spécifique de service peut être attribuée aux fonctionnaires titulaires, stagiaires, agents non titulaires à temps complet et temps non complet détenant les grades ci-après (colonne 1 du tableau).

Le taux moyen de cette indemnité est constitué par le taux de base actuellement en vigueur (soit 356,53 euros) majoré d'un coefficient par grade (colonne 2 du tableau) multiplié par un coefficient de modulation par service fixé à 1,10 pour les services de l'équipement dans le Département du Bas-Rhin (colonne 3). Le crédit global qu'il est possible d'attribuer par grade est obtenu en multipliant le taux moyen par le nombre de bénéficiaires.

Une modulation individuelle tenant compte de la qualité du service rendu et des fonctions exercées est possible (colonne 4 et 5 du tableau), ce, sans référence à une participation directe à la réalisation de travaux :

Grades (1)	Coefficient par grade (2)	Coefficient par service (3)	Modulation individuelle mini (4)	Modulation individuelle maxi (5)
Ingénieur en chef classe exceptionnelle (*)	70	1,1	0,67	1,33
Ingénieur en chef classe normale	55	1,1	0,735	1,225
Ingénieur principal (à compter du 6 ^{ème} échelon et 5 ans d'ancienneté dans le grade)	50	1,1	0,735	1,225
Ingénieur principal (à compter du 6 ^{ème} échelon)	42	1,1	0,735	1,225
Ingénieur principal du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon	42	1,1	0,735	1,225
Ingénieur (à compter du 7 ^{ème} échelon)	30	1,1	0,85	1,15
Ingénieur (du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon)	25	1,1	0,85	1,15
Technicien chef	16	1,1	0,90	1,1
Technicien supérieur principal	16	1,1	0,90	1,1
Technicien supérieur	11,5	1,1	0,90	1,1
Contrôleur principal	16	1,1	0,90	1,1
Contrôleur	7,5	1,1	0,90	1,1

(*) taux moyen annuel fixé à 351,92 euros

Il appartient à l'autorité territoriale de déterminer, au plus, dans les limites maximales indiquées ci-dessus le montant individuel applicable à chaque agent.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

DE SE PRONONCER sur cette disposition complémentaire qui pourra prendre effet au 1^{er} février 2009.

DE MODIFIER le tableau de référence relatif à l'indemnité spécifique de service dans les conditions suivantes :

Grades	Coefficient par grade	Coefficient par service	Modulation individuelle mini	Modulation individuelle maxi
Ingénieur principal (à compter du 6 ^{ème} échelon et 5 ans d'ancienneté dans le grade)	50	1,1	0,115	1,225
Ingénieur principal (à compter du 6 ^{ème} échelon)	42	1,1	0,115	1,225
Ingénieur principal (du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon)	42	1,1	0,115	1,225
Ingénieur (à compter du 7 ^{ème} échelon)	30	1,1	0,115	1,15
Ingénieur (du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon)	25	1,1	0,115	1,15
Technicien supérieur chef	16	1,1	0,115	1,1
Technicien supérieur principal	16	1,1	0,115	1,1
Technicien supérieur	11,5	1,1	0,115	1,1
Contrôleur principal	16	1,1	0,115	1,1
Contrôleur	7,5	1,1	0,115	1,1

- Cette indemnité sera versée mensuellement au prorata du coefficient d'emploi (temps non complet, temps partiel). Une modulation individuelle pourra tenir compte de la qualité du service rendu ou des fonctions exercées.
- Les montants votés seront revalorisés dans les mêmes conditions que ceux applicables au maximum aux agents de l'Etat.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



FINANCES

Objet : Avenants à des marchés de travaux pour la construction du COSEC

Rapport n° I – 5 présenté par Monsieur Francis WEYH, vice-président

Dans le cadre des travaux de construction de la salle de sports de 2000 places en extension du COSEC, il s'avère que des ajustements doivent être réalisés pour certains marchés de travaux.

Lot 1 : Gros-œuvre – Entreprise DICKER – avenant N°1

Cet avenant a pour objet :

- L'amélioration du dallage sous parquet bois nécessaire pour la mise en place du parquet par la société CIBES-SPORT (lot 19) : **2 640,00 € HT**

- La mise en œuvre d'un durcisseur de surface en périphérie du parquet bois en remplacement de la couche de peinture prévue : **1 199,25 € HT**
(la moins-value du lot peinture correspondant est de 5 235 € HT, elle sera formalisée ultérieurement)

Cette plus-value, d'un montant de 3 839,25 € HT, représente une augmentation de 0,21 % par rapport au montant initial du marché.

Le marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	1 799 999,04 €
Avenant n° 1	3 839,25 €
TOTAL H.T.	1 803 838,29 €

Lot 3 : Couverture - étanchéité – Entreprise SOPREMA – avenant N°1

Cet avenant concerne la fourniture et la pose d'un isolant complémentaire en périphérie de la toiture au-dessus des gradins (30 cm de largeur et 2 X 85 mètres de longueur). Cette prestation est réalisée sur conseil de l'architecte pour augmenter la durée de vie de l'étanchéité.

Le montant de l'avenant est de 3 315,00 € HT et représente une augmentation de 1,16 % par rapport au montant initial du marché.

Le marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	286 551,40 €
Avenant n° 1	3 315,00 €
TOTAL H.T.	289 866,40 €

Lot 20 : Equipements sportifs – Entreprise ESPACE VERTICAL – avenant N°1

Cet avenant a pour objet de prévoir ou de modifier les prestations suivantes du marché :

Plus-value – 3 436,00 € HT :

- Mise en place de 6 panneaux de basket ajustables en hauteur (passage du cercle de 3,05 m à 2,60 m) sur le terrain principal et à l'extérieur : **2 278,00 € HT**
- Mise en place de scellements au sol pour rangement des 2 buts de mini-basket (sécurité) : **330,00 € HT**
- Mise en place d'un filet d'amortissement devant mur béton côté tribune Ouest pour un montant de **828,00 € HT**
La fixation du rail en bas du garde-corps ouest fera l'objet de consoles spéciales au lot serrurerie

Moins-value – 1 085,00 € HT :

- Suppression d'une paire de poteaux de volley et d'un filet de volley : **605,00 € HT**
Maintien de trois paires de poteaux de volley
- Suppression de la chaise d'arbitre de volley : **480,00 € HT**

Le montant de l'avenant est de 2 351,00 € HT et représente une augmentation de 9,63 % par rapport au montant initial du marché. Compte tenu de l'augmentation (supérieure à 5%), la commission d'appel d'offres, réunie le 16 janvier, s'est prononcée favorablement.

Le marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	24 425,00 €
Avenant n° 1	2 351,00 €
TOTAL H.T.	26 776,00 €

Lot 21 : Voirie et Réseaux Divers (VRD) – Entreprise BURGER – avenant N°1

Cet avenant a pour objet de modifier le réseau d'alimentation en eau potable prévu afin de limiter le nombre de compteurs.

La nouvelle salle sera connectée au compteur principal du complexe existant.

Le montant de l'avenant est de 6 099,00 € HT et représente une augmentation de 0,72 % par rapport au montant initial du marché.

Compte tenu de la suppression du compteur prévu, les frais de branchement dus à VEOLIA disparaissent (4 158,31 €).

Le marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	843 467,30 €
Avenant n° 1	6 099,00 €
TOTAL H.T.	849 566,30 €

Le coût total des avenants s'élève à 15 604,25 € HT.

Monsieur WEYH explique que ces avenants sont normaux et maîtrisés, qu'ils ne sont pas imposés et qu'ils ont été discutés entre l'architecte et la communauté de communes.

Monsieur WEYH souligne les bons contacts existants entre l'architecte et les entreprises sur un chantier qui progresse bien.

Monsieur BAUER estime qu'il est normal qu'il y ait des tirs à rectifier. Globalement, cela reste très maîtrisé avec un bon architecte et des entreprises compétentes.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

DE SE PRONONCER sur les dispositions ci-dessus

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer les avenants respectifs avec les entreprises concernées

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



FINANCES

Objet : **Décision modificative n° 2**

Rapport n° I – 6 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, vice-président

Monsieur ROMY informe ses collègues que depuis le vote du budget supplémentaire, le 13 octobre 2008, il apparaît nécessaire de procéder à certains ajustements de crédits.

Ne disposant pas de crédits suffisants à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération, il convient d'établir des réajustements de crédits entre les différents chapitres existants afin de faire face aux dépenses non prévues.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

DE SE PRONONCER sur ces dispositions,

DE VOTER les virements de crédits ci-après concernant l'exercice budgétaire 2008 :

1) Budget annexe « Assainissement »

Article D66111 intérêts des emprunts et dette réglés à l'échéance : + 60 €

Article D654 pertes sur créances irrécouvrables : - 60 €

La réduction opérée au budget supplémentaire au titre des intérêts dus pour les nouveaux emprunts souscrits en 2008 a été légèrement surestimée.

2) Budget annexe « REOM »

Article D6616 intérêts bancaires : + 11 000 €

Article D673 titres annulés : - 11 000 €

La crise financière a fortement pesé sur les indices monétaires de référence pour les lignes de trésorerie en 2008 dont la hausse s'ajoute à celle déjà survenue sur les marges bancaires lors du renouvellement des contrats en raison de la crise des liquidités.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



III – DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT

Objet : Assainissement Sélestat : voie de liaison quai Albrecht – rue du Stade

Rapport n° III – 1 présenté par Monsieur Albert CARL, vice-président

La ville de Sélestat va procéder à la construction d'une voie nouvelle reliant le quai Albrecht à la rue du Stade. Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'urbanisation nouvelle du secteur : construction de la nouvelle piscine et suppression partielle de la rue du Stade, construction du nouveau Cosec, extension importante des ateliers du lycée Schwilgué.

Cette nouvelle voirie permettra d'assurer l'accès vers un nouveau parking qui desservira l'ensemble du secteur. Elle se substituera par ailleurs à la rue du Stade pour la desserte de ce secteur depuis l'ouest et le centre de la ville, dont la continuité avec le quai Albrecht a été rompue par la construction de la nouvelle piscine.

Le rejet des eaux pluviales de l'ensemble de la zone a fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le débit de rejet est limité à 32 l/s. Le réseau de collecte des eaux pluviales sera par conséquent dimensionné afin d'assurer le stockage temporaire des eaux pluviales pour les pluies générant un débit supérieur au débit autorisé.

Le projet prévoit également la construction d'une extension du réseau eaux usées côté rue du Stade. Elle est destinée à la collecte des eaux usées générées par l'extension des ateliers du lycée Schwilgué et par un projet de construction d'immeubles collectifs.

Les travaux se décomposent de façon suivante :

Eaux pluviales :

- Mise en œuvre de 30 ml de collecteur DN300 mm en PVC CR16 et 530 ml de collecteur DN700 mm en béton armé,
- Construction de 10 regards de visite,
- Remblaiement des tranchées en gravier tout-venant ou matériaux équivalents,
- Mise en œuvre d'un limiteur de débit et d'un séparateur à hydrocarbures,
- Construction d'un ouvrage de rejet dans l'Il,
- Construction d'une station de relèvement pour permettre l'écoulement des eaux pluviales en période des hautes eaux de l'Il.

Eaux usées :

- Mise en œuvre de 150 ml de collecteur DN300 mm en fonte ductile assainissement,
- Construction de 6 regards de visite,
- Raccordement sur le regard existant rue du Stade.
- Remblaiement des tranchées en gravier tout-venant ou matériaux équivalents.

Le coût des travaux est estimé à 357 021,50 € HT. Avec les prestations de contrôle et les frais divers, le coût estimatif global s'établit à **365 000,- € HT** selon l'estimation du service aménagement urbain de la ville de Sélestat.

Une demande de subvention auprès du Conseil Général sera établie au titre des aménagements de voirie et de l'assainissement pluvial.

Il est demandé au Conseil de Communauté

D'APPROUVER le projet des travaux d'assainissement de la voie de liaison quai Albrecht / rue du Stade à Sélestat

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à la dévolution des travaux selon une procédure adaptée et à signer le marché correspondant

D'AUTORISER la signature des conventions nécessaires au déroulement du chantier

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



MAISON DE LA NATURE

Objet : **Avenants marchés de travaux**

Rapport n° III – 2 présenté par Monsieur Charles ANDREA, vice-président

Marchés de travaux conclus avec l'entreprise TBI lot « Couverture étanchéité », l'entreprise Raeser lot « Menuiseries extérieures bois, l'entreprise CILIA lot « Plâtrerie faux-plafonds », l'entreprise Technichauffe lot « Chauffage ventilation désenfumage » et l'entreprise Herrbach lot « Sanitaire extincteurs »

1. Lot 5 Couverture étanchéité

Pendant la phase travaux, certaines adaptations ont été nécessaires.

- Mise en place d'un relevé d'étanchéité au niveau du sas d'entrée

Le présent avenant représente une plus-value de **647.60 € HT** (*six cent quarante-sept euros et soixante cents*) **valeur marché**.

Le présent avenant représente une augmentation de 0.90 % par rapport au montant initial du marché.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	71 593.26 €	
Avenant n° 1 :	647.60 €	
TOTAL H.T.	72 240.86 €	<i>(soixante-douze mille deux cent quarante euros et quatre-vingt-six cents)</i>

Lot 16 Sanitaire extincteurs

A la demande du futur utilisateur et afin d'éviter les croisements entre des éléments propres et sales, il convient d'ajouter un lave-mains dans la cuisine pédagogique

- Fourniture et pose d'un lave-mains en inox

Le présent avenant représente une plus-value de **540.00 € HT** (*cinq cent quarante euros*) **valeur marché.**

Le présent avenant représente une augmentation de 0.66% par rapport au montant initial du marché.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	82 362.50 €	
Avenant n° 1	540.00 €	
TOTAL H.T.	82 902.50 €	<i>(quatre-vingt-deux mille neuf cent deux euros et cinquante cents)</i>

2. Les trois avenants suivants résultent de la modification du système de désenfumage de l'aile hébergement :

Lors de l'établissement du projet, il a été convenu avec les services chargés de la sécurité incendie de ne mettre en place dans l'aile hébergement qu'un système de désenfumage naturel et de procéder à des essais une fois le bâtiment construit. Les essais se sont révélés non concluants, de ce fait il est nécessaire d'installer un système de désenfumage mécanique.

Lot 9 Menuiseries intérieures bois

Les travaux qui concernent ce lot, consistent en la mise en place de portes d'accès aux locaux qui abriteront les moteurs de désenfumage :

- la fourniture et pose de portes CF nécessaires à la création de locaux spécifiques au désenfumage mécanique

Le présent avenant représente une plus-value de **1.466 € HT** (*mille quatre cents soixante-six euros HT*) **valeur marché.**

Le présent avenant représente une augmentation de 1.26% par rapport au montant initial du marché.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	170 000.00 €	
Avenant n° 1 :	2 171.55 €	
Avenant n°2	4 270.60 €	
Avenant n°3	1 747.90 €	
Avenant n°4	1 466.00 €	
TOTAL H.T.	179 656.05 €	<i>(Cent soixante dix-neuf mille six cents cinquante-six euros et cinq cents)</i>

Lot 10 Plâtrerie faux-plafond

La réglementation portant sur la sécurité incendie rend obligatoire l'isolement contre le feu du système de désenfumage mécanique. Les travaux qui concernent ce lot, consistent en :

- La création de locaux spécifiques au désenfumage mécanique

Le présent avenant représente une plus-value de **9.650 € HT** (*neuf mille six cents cinquante euros HT*) **valeur marché.**

Le présent avenant représente une augmentation de 6.77% par rapport au montant initial du marché.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	142 577.00 €	
Avenant n° 1	0.00 €	
Avenant n°2	5 852.93 €	
Avenant n°3	1 995.60 €	
Avenant n°4	9 650.00€	
TOTAL H.T.	160 075.29 €	<i>(Cent soixante mille soixante-quinze euros et vingt-neuf cents)</i>

Lot 15 Chauffage ventilation désenfumage

Les travaux consistent en la mise en place de moteurs de désenfumage qui permettront l'évacuation des fumées en cas d'incendie :

- Mise en place d'un système de désenfumage mécanique

Le présent avenant représente une plus-value de **13.039,42 € HT** (*treize mille trente-neuf euros et quarante-deux cents HT*) **valeur marché.**

Le présent avenant représente une augmentation de 6.18 % par rapport au montant initial du marché.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	211 0001.00 €	
Avenant n° 1	2 092.00 €	
Avenant n°2	13 039.42 €	
TOTAL H.T.	226 132.42	<i>(Deux cents vingt-deux mille cent trente-deux euros et quarante-deux cents)</i>

Le coût total de ces avenants s'élève à 25 343.02€ HT. Des avenants aux marchés de travaux ont déjà été approuvés par le Conseil de Communauté pour un montant de 76 138.29 € HT. L'addition de l'ensemble de ces avenants s'élève à 101 481.31 € HT soit 4.76 % du coût total HT des travaux.

Les crédits ouverts au budget pour cette opération ne nécessiteront pas de modification compte tenu de l'intégration au budget prévisionnel de l'opération de crédits destinés à couvrir les aléas et imprévus.

Monsieur ANDREA espère pour conclure qu'il s'agit là des derniers avenants pour ce chantier.

Monsieur BAUER souligne le caractère exceptionnel de ce chantier compte tenu de la nature du bâtiment et des choix qui ont été faits pour lui donner une vocation pédagogique. Il n'est pas surprenant que des adaptations soient nécessaires qui se traduisent par des avenants. La Communauté de communes peut être fière de la réalisation de cet équipement.

Monsieur BAUER rappelle l'invitation faite à tous les conseillers municipaux de la Communauté de Communes, le 7 février, pour une visite du chantier de la Maison de la Nature dans sa phase ultime.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

***sur avis de la commission d'appel d'offres du 19 janvier 2009
sur proposition du Bureau***

DE SE PRONONCER sur ces dispositions,

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise TBI (lot n°5) pour un montant de 647.60 € HT

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer un avenant n°1 avec l'entreprise Herrbach (lot n°16) pour un montant de 540.00 € HT

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer un avenant n°4 avec l'entreprise Raeser (lot n°9) pour un montant de 1 466.00 € HT

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer un avenant n°4 avec l'entreprise Cilia (lot n°10) pour un montant de 9 650.00 € HT

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer un avenant n°2 avec l'entreprise Technichauffe (lot n°15) pour un montant de 13 039.42 € HT

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



IV – DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITE

SPORT

Objet : **Secteur Sud Schwilgué : nouvelle voirie et parkings mutualisés : fonds de concours**

Rapport n° IV - 1 présenté par Monsieur Francis WEYH, vice-président

La loi du 13 août 2004 prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Plusieurs investissements importants sont en cours à Sélestat dans le secteur Schwilgué – Lac de Canotage :

- nouvelle piscine
- extension du lycée Schwilgué
- restructuration du collège Mentel
- nouveau COSEC

Ces nouveaux équipements nécessitent une amélioration de la desserte routière et des capacités de stationnement accrues.

Une nouvelle voirie sera créée en ceinturant le quartier par le Sud permettant une desserte directe du nouveau COSEC. Un parking d'une capacité de 400 places desservira le nouveau COSEC et le lycée Schwilgué avec l'accueil des bus de transport scolaire.

La ville de Sélestat sollicite un fonds de concours pour la réalisation de ces aménagements dont le financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES

- remblaiement de la zone 230 000 € HT
- voirie 750 000 € HT
- parking 720 000 € HT

RECETTES

- Région Alsace : crédits sectoriels 300 000 €
- Région Alsace : contrat ville moyenne 297 500 €
- Conseil général Bas-Rhin 150 000 €
- Cté de Communes Sélestat 400 000 €
- Ville de Sélestat 552 500 €

Monsieur WEYH ajoute que l'aménagement d'un parking mutualisé entre plusieurs utilisateurs permet à la Communauté de Communes de faire l'économie de l'aménagement de 200 places de parking. Il y a donc lieu de s'engager dans ce F.C.S., un Fonds de Concours et de Solidarité.

Monsieur BOESCH estime que nous aurions dû créer des parkings et qu'il est tout à fait logique de participer au financement des aménagements mutualisés.

Monsieur GOLDSTEIN rappelle l'importance de Sélestat au sein de la Communauté de Communes et qu'à ce simple titre, il convient de ne pas entrer dans une discussion sur l'opportunité de ce fonds de concours. Sélestat représente 2/3 de la fiscalité. La solidarité joue pleinement des petites Communes vers la Ville centre et le retour se produira également.

Il est demandé au Conseil de Communauté

DE SE PRONONCER sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 400 000 € à la ville de Sélestat pour l'aménagement d'une nouvelle voirie et d'un parking dans le secteur Schwilgué.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



REFUGE FOURRIERE

Objet : Refuge fourrière Alsace centrale : marchés de travaux pour les lots 3 et 4

Rapport n° IV – 2 présenté par Monsieur Benoît HEINRICH, délégué titulaire

Dans le cadre de l'opération de construction du refuge fourrière animalière de l'Alsace Centrale, la phase de consultation des entreprises pour les marchés de travaux a été lancée et 12 lots sur les 14 ont déjà été attribués en fin d'année 2008.

Il restait les lots n°3 - Charpente – ossature bois – bardage et n°4 – couverture - bardage à attribuer, ces derniers ayant bénéficié d'un délai de mise en concurrence prolongé de 22 jours suite à un changement dans leur consistance.

La commission d'appel d'offres s'est prononcée le 16 janvier 2009 et a attribué les lots n°3 et n°4 aux entreprises suivantes pour les montants suivants :

N° lot	Nature du lot	Attributaire	Prix en € HT
3	Charpente – ossature bois - bardage	WOLF SYSTEME (LEUTENHEIM)	116 024,65
4	Couverture - étanchéité	SCHOENENBERGER (CHATENOIS)	53 256,15

Le coût global des travaux pour cette opération s'élève donc à 932 522,07 € HT.

Monsieur HEINRICH informe le conseil que le projet avance avec le bornage qui doit intervenir le lendemain, les travaux pouvant démarrer dans les prochains jours.

Il est demandé au conseil de communauté

***sur avis favorable de la commission d'appel d'offres du 16 janvier 2009
pour la conclusion des marchés***

DE SE PRONONCER sur ces dispositions

DE PRENDRE ACTE de la liste des entreprises attributaires.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer les marchés de travaux avec les sociétés retenues.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité..



V – COMMUNICATION ET DIVERS

Il est donné communication des décisions prises par délégation du Conseil de Communauté.

Décisions du Bureau – séance du 19 janvier 2009

- ⇒ **Finances** : admissions en non valeur

Décisions du Président :

- ⇒ **Refuge fourrière animalière** : marché ordonnancement, pilotage et coordination (*décision n° 2008-60 du 19 décembre 2008*)
- ⇒ **Assainissement** : travaux à Kintzheim – marché de maîtrise d'œuvre (*décision n° 2009-10 du 06 janvier 2009*)



Monsieur BAUER clôt la séance en remerciant la Commune de Scherwiller de son accueil.

Monsieur BOESCH invite les participants à partager le verre de l'amitié et à emporter en cadeau le petit verre « Rieslinger ».

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

Francis WEYH
Vice-Président

Marcel BAUER
Président